

# CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

---

Année 2013

---

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°950 SEANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2013**

---

*La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.  
Mme Fanny Ervera l'une des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.*

*Présents : Marie-Hélène Aubert, Jean-Louis Barth, Pierre Bédier, Jean-François Bel, Christine Boutin, Philippe Brillault, Michel Colin, Olivier de La Faire, Olivier Delaporte, François Deligné, Joël Desjardins, Maryse Di Bernardo, Fanny Ervera, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Jean-Michel Gourdon, Alexandre Joly, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Pierre Lequiller, Daniel Level, Joël Loison, Jean-Philippe Malle, Jeanine Mary, Karl Olive, Philippe Pivert, Hervé Planchenault, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Jacques Saint-Amaux, Alain Schmitz, Maurice Solignac, André Sylvestre, Philippe Tautou, Jean-Marie Tétart, Joël Tissier, Yves Vandewalle, Michel Vignier.*

*Excusé : Ismaïla Wane (pouvoir à André Sylvestre).*

*Débat en présence de Monsieur le Préfet des Yvelines sur l'activité des services de l'Etat dans le Département en 2012*

Monsieur le Président du Conseil général accueille Monsieur Erard CORBIN de MANGOUX, Préfet des Yvelines ainsi que ses collaborateurs.

M. LE PRESIDENT – Monsieur le Préfet, je suis heureux de vous accueillir dans ce département des Yvelines que vous connaissez bien puisque vous y avez exercé les fonctions de Secrétaire général au côté de Bernard Niquet, votre prédécesseur, de 2004 à 2006. Vous avez donc une vision objective de notre territoire, fort du recul que vous ont donné ces années passées à nos côtés. Je souhaité saluer vos collaborateurs qui sont ici à vos côtés, notamment ceux qui assistent pour la première fois à cette séance plénière. Je salue la Sous-préfète à la Politique de la ville et Secrétaire générale adjointe de la Préfecture, le Sous-préfet de Rambouillet, le Directeur départemental des Territoires, le commandant du Groupement départemental de la Gendarmerie nationale et le Délégué militaire départemental. A tous, je leur souhaite ici la bienvenue. Notre Assemblée est au complet, Monsieur le Préfet, pour vous entendre. Cette séance est donc un moment fort de la vie de notre Conseil général.

Je voudrais vous faire part d'inquiétudes, d'une interrogation et d'une attente. Les inquiétudes dont je souhaite vous entretenir concernent l'état de nos finances publiques puisque les dépenses sociales obligatoires ont été augmentées sans compensation de la part de l'Etat. En outre, le mécanisme de péréquation ne cesse de se généraliser. L'interrogation concerne la clarification et la répartition des compétences entre les collectivités territoriales alors que le Conseil régional débat ce jour du SDRIF et que le Parlement est saisi du projet de loi relatif à la Métropole de Paris. Cette inquiétude inclut le devenir des communes rurales situées hors de l'unité urbaine de Paris. L'attente est liée à l'actualité

politique. Elle a trait à la conformité de la future carte cantonale avec la réalité et l'identité de notre territoire, au moment où l'intercommunalité se généralise à l'ensemble de notre Département. Mes collègues auront certainement l'occasion, au travers des questions qu'ils vous poseront, d'y revenir.

### *Communication de Monsieur le Préfet des Yvelines*

M. ERARD CORBIN DE MANGOUX, PREFET DES YVELINES – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur, aujourd'hui, de présenter devant vous le rapport d'activité des services de l'Etat pour 2012. Je vous remercie de l'accueil que vous me réservez, ainsi qu'aux responsables des services de l'Etat ici présents. Je profite de l'occasion qui m'est donnée de vous assurer de la disponibilité des services de l'Etat à vos côtés, aux côtés également de tous les Maires des Yvelines, pour conduire les actions utiles au développement économique, social et culturel de notre département. Par expérience, je sais pouvoir également compter sur votre appui pour mener à bien les projets qui relèvent de la responsabilité de l'Etat. C'est de ceux-là dont je vais vous parler aujourd'hui. Vous le savez, j'ai pris mes fonctions voilà presque six mois. Je n'ai donc pas dirigé l'action des services de l'Etat en 2012, mais j'ai pris connaissance de leurs ressorts et de leurs résultats. Le premier constat que je dresse est la continuité du travail des services de l'Etat à travers les années, avec une qualité reconnue du service rendu à nos concitoyens. A un grand sens du service public s'ajoute la volonté des agents de l'Etat de contribuer, avec des idées renouvelées, au développement du Département et à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants. L'autre constat que j'établis est notre objectif commun, à savoir valoriser les atouts incontestables de ce Département et, à plus court terme, de surmonter les effets de la crise. Les Yvelines disposent de solides atouts : je retiens le dynamisme de sa démographie et de son économie, même si certains secteurs subissent significativement le choc de la crise. Notre Département est fort de sa position géographique, de son dynamisme humain et de son assise économique, qui sont autant de motifs de garder confiance. Contrasté au plan culturel, urbain et social, les Yvelines tirent de leurs atouts une capacité à amortir les chocs et à se projeter dans l'avenir. Les Yvelines, terre de constance et véhicule d'innovation, sont un grand département qui a, en Ile-de-France comme en France, un rôle moteur à jouer dans bien des domaines ! Je vous sais tous attachés à illustrer cette excellence qui lui est reconnue, même si stabilité ne doit pas rimer avec immobilité. L'innovation doit concerner les méthodes et les projets, et elle doit s'incarner dans des partenariats solides et efficaces avec les acteurs économiques, sociaux et culturels.

L'Etat est présent, pour agir dans quatre directions. Il doit d'abord remplir ses missions régaliennes, indispensables à la sécurité des personnes et des biens, au maintien de la tranquillité publique, à la prévention des menaces et des risques et à la gestion de crises de toutes sortes. Ce volet intègre aussi la relation aux usagers du service public. L'Etat doit aussi favoriser la cohésion sociale, notamment en matière d'emploi et de logement. L'Etat doit également favoriser les réformes de structures et les projets d'aménagement indispensables au développement du territoire. L'Etat doit enfin participer au maintien, au développement et au succès des entreprises et des activités qui conditionnent la baisse du chômage et la croissance de l'économie, notamment en favorisant sa compétitivité. A partir du bilan, je vais donc revenir sur ces quatre grandes thématiques, en insistant plus particulièrement sur l'actualité récente qui vous intéressera davantage. Je pourrai revenir tout à l'heure sur certains volets de ces quatre axes.

Evoquant tout d'abord la thématique régalienne. La sécurité est le premier droit des citoyens et l'Etat en est le garant. Moi-même et les services qui en ont la charge y ont porté une attention constante.

La sécurité est d'abord la sûreté publique assurée par les policiers et les gendarmes. La sécurité est aussi celle des consommateurs (DIPP), la qualité des eaux ou le contrôle des baignades (DDCS et ARS), celle des installations classées (DRIEE) et celle du public (sapeurs-pompiers). Les pompiers, à l'image des services sanitaires, interviennent dans de nombreuses situations, notamment dans des situations d'urgence. Ces services contribuent à la sécurité quotidienne des habitants des Yvelines et à la gestion des situations de crise. Je souhaite, à ce stade de mon intervention, rendre un hommage appuyé à tous ces professionnels. Je sais pouvoir vous associer à ce remerciement pour le travail qu'ils réalisent toute l'année, jour et nuit. Ils sont des piliers de l'Etat et de notre société. Je n'oublie pas les quatre autres grands services, qui contribuent par leur travail à la solidité de l'Etat, à savoir la magistrature, l'éducation nationale, la défense nationale et les finances publiques. Je souhaite faire plusieurs observations concernant la sécurité publique. La première concerne la modernisation des outils. Les délinquants s'adaptent aux nouvelles technologies : ils sont mobiles et certains travaillent à l'échelle nationale voire internationale. En charge des enquêtes de fond, les services de police et de gendarmerie ont aussi pour mission d'être présents sur la voie publique, en contact avec les victimes et la population. Ces missions s'exercent dans le contexte de maîtrise de la dépense publique. L'heure est donc aux ajustements assumés. Plutôt que subir les changements, il faut tirer le meilleur parti d'une révision utile des organisations et des méthodes, ceci pour mieux dissuader et réprimer la délinquance. La réorganisation des services permet de consommer moins de moyens administratifs au profit des missions de terrain et d'enquête. L'évolution de la délinquance nous force à réfléchir à notre organisation et nous oblige à nous adapter. C'est de cette volonté d'adaptation qu'ont résulté deux réformes entreprises en 2012 et poursuivies cette année. La première est la création des zones de sécurité prioritaire de Mantes-la-Jolie/Mantes-la-Ville, d'une part, et des Mureaux, d'autre part. La police y teste de nouvelles méthodes, à savoir :

- une répression renforcée du deal de rue et des fraudes aux règles commerciales et aux finances publiques, avec le soutien du Parquet ;
- le renforcement de l'accompagnement individuel des jeunes et des familles fragiles, avec les communes.

Les résultats sont visibles : la délinquance baisse, non seulement dans les deux ZSP, mais aussi dans les territoires alentours.

La seconde innovation concerne la restructuration des services de lutte contre la délinquance. Face à des délinquants capables de s'organiser en réseaux structurés, policiers et gendarmes ont l'obligation de constituer des équipes fortes et très spécialisées. Ils doivent aussi échanger le renseignement, se soutenir dans l'action et dépasser les limites administratives. L'objectif de la réforme des services de la DDSP, négociée avec les syndicats de police depuis un an, est de mieux d'organiser les enquêtes sur les cambriolages et les trafics de stupéfiants. Elle devrait également permettre d'économiser des moyens administratifs au profit de la présence sur la voie publique. Pour y parvenir, le choix a été fait de créer 9 bassins de délinquance, là où les délinquants agissent. J'ai eu l'occasion d'échanger personnellement avec un certain nombre de maires qui s'inquiètent de ce projet. J'affirme ici devant vous que la réforme adoptée maintient l'existence de leurs 19 commissariats et de la proximité qu'ils offrent. Ils resteront placés sous le commandement d'un responsable identifié par la population et les élus. Les brigades de roulement de jour et de nuit poursuivront leurs missions. Tous continueront, en conséquence, d'accueillir les dépôts de plainte et d'assurer le suivi des affaires judiciaires courantes, jour et nuit. Par ailleurs, poursuivant une coopération ancienne et très active, gendarmes et policiers des Yvelines ont entrepris des rapprochements pour lutter conjointement et plus efficacement contre les cambriolages notamment. Le Ministre de l'intérieur est venu récemment constater ces différentes réorganisations dans les Yvelines. Evoquons justement la question des cambriolages. Je sais qu'ils

sont un sujet de préoccupation pour vous tous parce qu'ils touchent au plus près nos concitoyens. Un cambriolage est un viol de l'intimité familiale. Nous devrions enregistrer une nouvelle progression de leur nombre en 2013. L'augmentation est déjà de 22 % sur les neuf premiers mois de l'année. Je réaffirme ma volonté et la mobilisation entière des responsables de la police et de la gendarmerie, en relation avec le Parquet, pour enrayer cette évolution. Les nouvelles mesures prises commencent à porter leurs fruits. J'en veux pour preuve l'augmentation du nombre de personnes interpellées depuis le début de l'année 2013 (+30 %). Il est cependant encore trop tôt pour tirer un bilan d'ensemble de la délinquance.

Je voudrais évoquer deux sujets particuliers. Le premier sujet est celui de la sécurité routière. Nous sommes confrontés, en ce domaine, à une situation paradoxale et critique. Depuis plusieurs années, le nombre des accidents et des blessés baisse. Pourtant, le nombre de tués continue d'osciller entre 40 et 50 depuis 2011. A ce stade de l'année 2013, nous avons déjà enregistré 40 tués contre 38 en 2012. J'ai décidé de renforcer les actions de prévention (« rencontres de la sécurité », « semaine de la sécurité routière »). J'ai également souhaité réaffirmer l'excellent partenariat entre la préfecture et la Fédération des motards en colère. Nous devons réprimer les comportements inadmissibles et délinquants des chauffards de la route. Des vies sont en jeu ! La police et la gendarmerie organisent régulièrement des contrôles bloquants qui concernent tous les usagers d'un secteur routier donné. Ils donnent lieu à de simples contraventions, mais permettent aussi de réprimer des délits plus graves et des affaires de droit commun. Pour les deux-roues, j'ai demandé aux forces de l'ordre de sanctionner les dépassements par la droite, formellement interdits par le code de la route, et les excès de vitesse qui y sont souvent associés. Le deuxième sujet d'actualité est celui des gens du voyage. Je sais que les maires des Yvelines sont préoccupés par les occupations illicites des propriétés publiques ou des propriétés privées par des gens du voyage. Le Département est désormais très bien équipé d'aires de stationnement. Les objectifs ne sont toutefois pas encore tous remplis. Le nouveau schéma, auquel je convie le Conseil général à se joindre doit permettre de parfaire l'ouvrage en y ajoutant la réalisation d'aires de grand passage. Trop de situations inacceptables perdurent. L'usage de la mise en demeure préfectorale progresse. De 55 en 2011, leur nombre est passé à 66 en 2012 et 68 à fin septembre. A diverses reprises depuis le printemps dernier, j'ai fait appel aux forces mobiles pour convaincre, s'il en était besoin, les récalcitrants.

Evoquons brièvement la sécurité civile. Le rapport décrit les mesures prises pour maintenir la qualité de la réponse aux situations de crise. Le Conseil général et les communes y contribuent grandement. La collaboration entre nos institutions est efficace. Je souhaite que nous maintenions ensemble ce même niveau de mobilisation parfois coûteux, mais indispensable. Evoquons également les relations du public avec l'administration. Je veux saluer les agents des guichets de la préfecture et des sous-préfectures qui délivrent chaque année des centaines milliers de titres (passeports, titres de séjour ou permis de conduire). Ils accomplissent un travail indispensable et remarquable. Pour améliorer plus encore l'accueil du public en préfecture et dans les sous-préfectures, les services se sont inscrits dans des démarches « qualité » qui, je crois, donnent satisfaction. De même, des travaux importants vont être entrepris dans le bâtiment Europe de la préfecture pour moderniser les conditions de travail des agents et d'accueil des usagers. Pendant ces travaux, les guichets seront transférés rue Jean Houdon.

La relation de l'administration avec le public me conduit tout naturellement au sujet plus large de la cohésion sociale, deuxième volet de mon propos. La cohésion sociale est un objectif majeur de nos politiques publiques. Elus du Conseil général, collectivité territoire en charge de la solidarité, vous le vivez au quotidien. Notre action en ce domaine est complémentaire et doit le rester. Evoquons tout l'emploi. Le chômage, même s'il est maîtrisé dans les Yvelines, y a enregistré une hausse globale de 7,7 % entre août 2012 et août 2013. La mobilisation pour l'emploi reste donc à l'ordre du jour. Avec

la DIRECCTE, Pôle Emploi et les missions locales, un travail important est réalisé chaque jour. Des outils ont été institués. Parmi ceux-ci, je retiens les emplois d'avenir qui ne sont pas, comme certains le disent, des emplois « au rabais ». Ils prennent la suite d'autres contrats aidés expérimentés par les majorités successives depuis trente ans. J'ai pu constater leur utilité à l'occasion de rencontres avec les jeunes qui ont retrouvé de l'espoir et une ambition en signant un emploi d'avenir. Celui-ci est adossé à un véritable contrat de travail et s'accompagne d'une formation. Il reste donc une chance unique d'insertion pour beaucoup de bénéficiaires, notamment les 40 % de jeunes issus des quartiers sensibles. Le taux de réalisation dans les Yvelines est de 57 %, à savoir un taux qui reste supérieur à la moyenne régionale (47 %). L'objectif en termes d'« EAV marchands » est, quant à lui, quasiment atteint, preuve de l'attractivité de ces contrats pour les entreprises du secteur concurrentiel. Couplée aux embauches que réalisent les entreprises, cette politique pour l'emploi commence enfin à porter ses fruits, puisque la courbe du chômage des jeunes s'infléchit depuis juillet. Le Département a pris l'engagement de financer 100 emplois d'avenir d'ici la fin 2013. Je vous remercie de vous impliquer dans la mise en œuvre de cette politique clé pour l'emploi et sachez les services de l'Etat sont prêts à vous aider à pourvoir ces emplois.

La cohésion sociale concerne également le logement. L'Etat en a fait, depuis de nombreuses années maintenant, une priorité, tant en termes de construction que d'accès au logement, notamment social. Le besoin de nouveaux logements en Ile-de-France est une réalité : la loi Grand Paris de 2010 a fixé un objectif de 70 000 nouveaux logements par an en Ile-de-France, dont 9 025 logements pour les Yvelines. Quant au logement social, la loi SRU du 13 décembre 2000 avait fixé un objectif de 20 %, dans les communes franciliennes de plus de 1 500 habitants. Cet objectif a été porté depuis 2013 à 25 %. La situation du Département en ce domaine est paradoxale : le taux moyen de logement social correspond à l'objectif, mais sa répartition demeure très inégale sur le territoire. Sur l'aire urbaine, il varie déjà entre 5 % et 70 %. Des efforts sont déjà faits : j'en veux pour preuve le rythme annuel des constructions de logements, notamment sociaux. Toutefois, sur les 91 communes concernées par la loi « SRU », 55 comptaient encore, à la fin de 2012, moins de 20 % de logements sociaux. Parmi les communes nouvellement soumises à l'objectif de 25 %, figurent des communes rurales, notamment dans la Communauté de communes « Plaines et Forêts d'Yveline ». Un effort important va leur être demandé. Nous devons envisager cette situation avec pragmatisme. L'équilibre du peuplement et la mixité sociale sont atteints quand ils sont réalisés en tenant compte du territoire, de son histoire et de ses possibilités. Les services de l'Etat sont là pour les aider. J'en veux pour preuve les moyens qui sont mobilisés dans les Yvelines. En 2012, 16,6 millions d'euros ont été consacrés au financement de 2 200 logements sociaux. 16,3 millions d'euros ont été mobilisés en 2011 et 23,4 millions d'euros ont été consacrés à la construction de logements sociaux en 2010. En 2013, ce sont 24 millions d'euros qui ont été mobilisés pour un objectif de 3 000 logements. L'EPF des Yvelines a été un partenaire de qualité dans l'accompagnement des communes. Il les a aidées à développer leur offre de logement. Une réforme des établissements publics fonciers de l'Etat est en cours. L'Etat continue de mobiliser le foncier public, qui peut désormais, grâce à la nouvelle loi Duflot, soutenir l'offre foncière dans de nouvelles conditions, plus larges. La politique du logement ne se réduit pas, bien entendu, à la seule construction de logements. L'hébergement des sans domiciles fixes et l'application du DALO sont autant de priorités de la politique de solidarité nationale. En 2012, nous nous sommes efforcés avec succès de loger tous les SDF durant l'hiver. Quant au DALO, nous enregistrons une augmentation du nombre de dossiers traités (+176 % en 2012) que du nombre de personnes reconnues urgentes et prioritaires. Nous faisons donc face aujourd'hui à un problème réel de logement ou de relogement de ces familles. De nombreuses communes y sont sensibles. Je souhaite ici saluer le travail de la DDSC qui travaille à la politique sociale du logement. De même, avec le Conseil général et les communes, la DDT, la DDSC et l'ARS, en relation également avec le Parquet, luttent contre l'habitat indigne et œuvrent de concert pour améliorer l'habitat, dans le cadre du programme « Habiter mieux ».

Evoquons, à présent, la politique de la ville, actuellement en cours de réforme. 10 % des habitants de notre Département sont concernés. On y compte 14 zones urbaines sensibles, 15 contrats urbains de cohésion sociale et 7 programmes de rénovation urbaine. Ces zones d'action prioritaire bénéficient, au titre de la rénovation urbaine, de 427 millions d'euros de financement, dont 7 dans le cadre des CUCS. Les volets d'action des CUCS sont ciblés sur l'éducation, le développement économique, la prévention de la délinquance et le cadre de vie. La politique de la ville va faire l'objet, au tout début de l'année 2014, de la plus importante réforme depuis la loi Borloo de 2003. Cette réforme permettra d'abord de lancer un nouveau programme de renouvellement urbain, avec le soutien des bailleurs et des collectivités. Cette réforme aura aussi pour conséquence de mieux aider les quartiers prioritaires, dont le nombre sera réduit de 2 500 à un 1 000. Des contrats de ville « nouvelle génération » seront adossés aux intercommunalités et intégreront tout à la fois les politiques de rénovation urbaine, les actions de cohésion sociale et les politiques de droit commun. Enfin, une meilleure articulation entre les financements de droit commun et les crédits spécifiques politiques de la ville sera recherché. Elle se traduira au niveau départemental par la création d'une équipe interministérielle autour de la sous-préfète à la Ville, Madame Michalon-Faure. Nous sommes encore dans l'attente de la nouvelle carte des quartiers prioritaires. Nous devons sans attendre nous mobiliser pour assurer la transition la plus efficace qui soit pour les territoires qui vont sortir du champ de la politique de la ville. Le travail de l'Etat et du Conseil général sera un atout pour la réussir.

Notre action en matière de cohésion sociale ne s'arrête pas à ces trois politiques. Nous pourrions, en effet, aussi évoquer le soutien de la DDCS aux mouvements associatifs et sportifs, la promotion du « droit des femmes » portée par une nouvelle déléguée aux droits des femmes, Mme Savina, la mise en œuvre du futur plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ou le travail qui est entrepris en termes de promotion du numérique à l'école. Je sais que vous y travaillez au quotidien. Je vous renvoie donc au rapport d'activité.

Le troisième volet de mon propos concerne le développement durable et équilibré du territoire des Yvelines. L'Etat, avec le Conseil général et le Conseil régional d'Ile-de-France, a un rôle à jouer en ce domaine. Les Yvelines, département de la région-capitale, sont un maillon du pôle d'attractivité européen et mondial qu'est l'Ile-de-France. Le territoire yvelinois se définit dans le cadre d'un grand ensemble régional dont les structures urbaines, les équipements, les outils dédiés à la formation et à la recherche et les activités économiques, doivent se combiner pour rendre la région-capitale encore plus compétitive dans l'économie mondialisée. La vision stratégique du territoire existe déjà au plan régional via le nouveau « Grand Paris » et le projet de SDRIF. Vous vous êtes récemment dotés d'un SDADEY. Les deux OIN « Seine Aval » et « Paris-Saclay » sont le terrain d'une coopération active entre nos institutions. Malgré des différences d'appréciation légitimes, je considère que ces schémas stratégiques tracent finalement bien des perspectives communes pour notre Département, en termes de développement économique, d'infrastructures et de développement durable. Les objectifs sont partagés :

- le renforcement de nos pôles d'attractivité urbains ;
- le développement des infrastructures, permettant d'améliorer la mobilité et de désengorger des réseaux encombrés ;
- le développement durable du territoire, combinant la préservation de nos espaces agricoles et naturels et le renforcement des pôles urbains.

De nombreux projets ont bien avancé, que ce soit au Nord, avec le développement du pôle « Seine Aval » et autour des sites portuaires de la Seine, à l'Est, avec le pôle d'innovation « Paris Saclay », à l'Ouest et au Sud, au travers du développement maîtrisé de l'urbanisme, permettant de répondre aux

besoins de logement et de mixité sociale, tout en préservant les espaces naturels et patrimoniaux. Le nouveau « Grand Paris », présenté par le Premier ministre en mars dernier, a confirmé la volonté du gouvernement de moderniser le réseau existant et de réaliser le Grand Paris Express d'ici à 2030. Ce projet s'inscrit dans un calendrier stable et repose sur des financements sécurisés. Avec le Président de votre Assemblée, j'ai récemment participé à l'inauguration de la première rame du T6 à Viroflay. Il ne s'agit donc plus seulement de projets, mais de réalisations concrètes. Nous allons continuer de faire valoir, notamment auprès de la région Ile-de-France, l'intérêt d'une excellente desserte de notre territoire et la préservation de nos espaces naturels. Une mobilisation collective sur les futurs tracés et études des futures lignes sera nécessaire pour faire prévaloir notre vision du territoire. Beaucoup reste à faire en matière de développement du territoire. Par exemple, les projets de développement économique peinent à se concevoir au-delà des frontières communales, à l'aune d'une vision globale des bassins de vie et d'activité. Quant au réseau routier, nous devons aujourd'hui nous interroger sur son amélioration future. Nous y parviendrons en travaillant en étroite coopération. Je souhaiterais ici souligner l'importance que nous portons tous ensemble et de manière forte, une vision commune et globale du territoire, qui soit à même de répondre aux défis de l'attractivité des Yvelines et, au-delà, de toute la région capitale. Les projets d'infrastructure sont toujours difficiles à mettre à place. Seule une concordance de vues et une mobilisation collective permettra de les réaliser. Travailler ensemble est aussi le maître-mot de l'intercommunalité. Elle est une nouvelle façon de gouverner le territoire et elle change bien des habitudes. Elle peut agacer. Pourtant elle est indispensable. Je rappelle que la couverture intercommunale doit être opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est finalisé depuis la fin de l'année 2011. La bonne volonté des élus locaux a permis de progresser en termes d'intercommunalité. A ce jour, il ne reste, en effet, que 12 communes « isolées ». Elles étaient 115 en 2010. Les procédures sont en cours pour « rattacher » les dernières communes isolées. Ce rattachement s'opérera dans le respect de la volonté de chaque commune. In fine toutefois je prendrai mes responsabilités pour finaliser la carte intercommunale du Département des Yvelines.

Dans les mois et les années à venir, nous devons accompagner chaque EPCI dans sa mise en place et son développement. Soyez sûrs de l'implication des services de l'Etat, et notamment de la DDFIP, de la DDT et des services préfectoraux, pour conseiller, pour offrir des outils adaptés et une écoute quotidienne à tous les élus. Cette écoute et cet accompagnement seront d'autant plus importants que l'intercommunalité pourrait encore évoluer pour développer des ensembles encore plus puissants et importants. L'aménagement du territoire concerne également la prise en compte des risques naturels et technologiques qui peuvent toucher nos populations. Elle concerne aussi la valorisation de notre patrimoine avec l'UTDRAC, la gestion des espaces forestiers et de la chasse avec la DDT. C'est, au-delà de la stratégie, un travail quotidien que les services compétents mènent à bien, souvent avec les élus locaux, pour assurer un environnement de qualité à nos concitoyens.

J'en finirai avec un dernier sujet qui a traversé mes propos précédents car il est majeur. Il s'agit du soutien à l'activité économique. Les Yvelines sont un territoire dynamique et bénéficient d'un tissu industriel dense et de PME innovantes. Toutefois, comme partout ailleurs en France, nos entreprises ont besoin de notre soutien pour se développer. Nous devons ensemble leur apporter des solutions à la fois concrètes et adaptées. Nombreuses sont les entreprises du territoire qui bénéficient d'une aide de la part des pouvoirs publics : 38 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ont été notifiés en 2012, correspondant à 2 800 emplois. Environ une vingtaine a été notifiée depuis le début de l'année 2013. A travers des dispositifs institutionnels, comme la commission des chefs de services financiers et la cellule opérationnelle de suivi et d'accompagnement des entreprises ou des outils de financement, tels que le cofinancement du chômage partiel, l'Etat soutient des centaines d'entreprises. Il a réussi à préserver ainsi un nombre très important d'emplois (3 500 en 2012). L'action publique ne saurait se limiter à ce volet défensif de la politique économique. Elle doit aussi favoriser la compétitivité future

de notre tissu économique. Le Conseil général mobilise avec raison un nombre important d'aides à l'implantation, à l'investissement et à la croissance des entreprises yvelinoises. De son côté, l'Etat a mis en place des outils de soutien national à l'innovation et à l'investissement. Je retiens la Banque publique d'investissement, le crédit d'impôt compétitivité-emploi et le programme d'investissement d'avenir. Je souhaite que cette palette d'outils à la disposition d'entreprises qui souhaitent investir et se développer soit mobilisée de manière à créer un effet de levier sur notre tissu d'entreprises. Je sais que les services de l'Etat (DDFIP, DIRECCTE) travaillent déjà étroitement avec vos services pour soutenir au mieux les entreprises. Nous pouvons, collectivement, faire encore mieux, notamment en coordonnant plus systématiquement la mobilisation de nos financements.

Nous pourrions encore évoquer de nombreux sujets. Je souhaite cependant pouvoir répondre à vos questions. Je veux à nouveau vous remercier pour le partenariat que nous conduisons, au quotidien, en faveur des habitants du Département, que j'ai grand plaisir à sillonner, après plusieurs années d'absence. Je remercie aussi les directeurs représentant les différents services de l'Etat pour leur présence aujourd'hui et leur travail et leur dévouement sans faille.

Je vous remercie de votre attention.

*Le Conseil général prend acte de cette communication.*

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie, Monsieur le Préfet. Les premières questions ont trait à l'emploi et vous sont posées par Karl Olive et André Sylvestre.

KARL OLIVE – Je vous remercie, Monsieur le Président. Je souhaite vous redire, Monsieur le Préfet, que nous nous félicitons de la qualité des services départementaux que vous dirigez et de l'efficacité de celles et ceux qui vous entourent. Ma question a trait à l'emploi et la lutte contre le chômage dans les Yvelines. L'année passée, j'avais alerté votre prédécesseur sur le nombre d'emplois non-pourvus dans notre département. Leur nombre est quasiment équivalent, en cette rentrée, à celui prévalant en septembre 2012, c'est-à-dire 21 000, à moins que vous ne nous annonciez une bonne nouvelle en ce domaine. Nous ne saurions nous contenter des bons résultats de l'emploi et du taux de chômage dans les Yvelines. De nouveaux outils d'aide à l'embauche ont été proposés par l'Etat. Force est de constater qu'ils ne nous touchent peu ou pas ces 21 000 emplois à pourvoir, si l'on en juge par l'attractivité qu'ils représentent auprès des employeurs, étouffés par les prélèvements et charges dont ils pâtissent. Quelles sont vos propositions pour rendre ces emplois accessibles aux demandeurs d'emploi ? L'inflexion de la courbe du chômage ne passerait-elle pas préalablement par l'inflexion de la courbe de la fiscalité des entreprises ?

ANDRE SYLVESTRE – La situation de l'emploi est préoccupante. Les Yvelines connaissent la plus forte progression de chômage en Ile-de-France depuis les cinq dernières années. La jeunesse est très sévèrement impactée, avec une progression annuelle de 10 %. Les seniors ne sont pas épargnés eux aussi. Le Gouvernement et les pouvoirs publics mettent en œuvre toutes les mesures possibles pour lutter contre le chômage et pour répondre à l'urgence économique et sociale. Cela passe notamment par les contrats d'avenir et les contrats de génération. Ces contrats vont faciliter le recrutement et la formation de jeunes de moins de 25 ans peu qualifiés et issus de quartiers défavorisés et permettront un passage de témoin entre les jeunes et les plus expérimentés, ceux-ci étant maintenus en activité le temps de former les premiers. Le plan national annoncé par le Premier ministre ambitionne de créer d'ici la fin de l'année 2013 100 000 de ces emplois d'avenir, notamment dans les associations et les mairies, et 75 000 contrats de génération dans le secteur marchand d'ici mars 2014. Les Yvelines ont prévu, pour leur part, de financer cent emplois d'avenir d'ici la fin de l'année. Dans la perspective de

la montée en puissance de ces contrats et en vue d'offrir des opportunités de travail à nos jeunes, ne devrait-on pas assouplir les critères de non-qualification requis pour prétendre à ces dispositifs ? En effet, on déplore 150 000 nouvelles entrées par an sur le marché du travail de jeunes diplômés ou de jeunes qualifiés qui ne trouvent aucun débouché.

M. LE PREFET – Vous avez raison, Monsieur Olive, de souligner le faible taux de chômage dans les Yvelines. La politique de l'emploi y est très dynamique. Nous souhaitons créer une dynamique avec les emplois d'avenir. Nous en avons signé, à ce jour, 943 dans le Département, dont 188 dans le seul secteur marchand, secteur dont l'objectif est d'atteindre 200 emplois d'avenir. Nous aurons atteint cet objectif à la fin du mois. Tout ceci démontre l'attractivité de ces dispositifs pour les entreprises : ils combinent pérennité de l'emploi et formation débouchant sur une qualification. Nous pouvons, en outre, nous appuyer sur les contrats initiatives emplois. La dynamique départementale est également excellente. Nous en avons enregistré 652 à ce jour. Nous veillons à ce qu'ils ne viennent pas peser sur l'apprentissage qui continue de se maintenir à un excellent niveau dans notre Département. Les initiatives de l'Etat en matière d'emploi ne se limitent pas aux seuls emplois aidés. Vous avez raison de souligner la nécessité d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. L'initiative lancée par le Gouvernement – 30 000 formations, 30 000 emplois – permettra à des demandeurs d'emploi de suivre une formation d'ici la fin dans des secteurs qui recrutent à court et moyen terme. Des actions sont donc attendues sur les métiers en tension. 59 métiers prioritaires ont ainsi été ciblés. Nous établirons un premier bilan de ces initiatives dès que possible. Nous pourrions alors apprécier la façon dont les Yvelines y contribuent. Vous évoquez la problématique des emplois non-pourvus.

A première vue, les chiffres paraissent conséquents. Toutefois, les offres retirées faute de candidats ne représentent que 4 % des offres portées par Pôle Emploi. Quant aux 21 000 emplois non-pourvus, ils résultent de l'enquête sur les besoins de main-d'œuvre, c'est-à-dire des perspectives de recrutements. La plupart de ces emplois trouvent preneurs. Quant à la politique fiscale, permettez-moi de rappeler que le crédit impôt compétitivité emploi adopté l'an passé représentera, à terme, 21 milliards d'euros de baisse du coût du travail pour les entreprises, dont 10 milliards d'euros dès 2014. Cette baisse, qui est très significative, profitera à toutes les entreprises des Yvelines et contribuera très certainement à la relance de la croissance.

Monsieur Sylvestre, vous évoquez les emplois d'avenir. Vous avez raison de dire que la jeunesse des Yvelines mérite toute notre attention. Croyez bien que nous y sommes très sensibles. Les efforts des pouvoirs publics dans le Département sont loin d'être négligeables. Ces contrats témoignent de notre volonté réelle et partagée d'offrir aux jeunes un premier emploi et la possibilité de s'inscrire dans un parcours qualifiant. Ce dispositif permet aujourd'hui à plus de mille jeunes Yvelinois de s'épanouir et de croire en leur propre avenir. Avec les emplois d'avenir, le Gouvernement concentre ses efforts sur les jeunes qui en ont le plus besoin. 54,9 % des jeunes recrutés sur un emploi d'avenir dans notre Département n'ont aucun diplôme. 34,7 % ont un niveau BEP ou centre d'appels. Vous évoquez les jeunes diplômés. Ils ne sont évidemment pas oubliés. Les jeunes titulaires du BAC résidant dans des ZUS peuvent, en effet et par dérogation, prétendre à un emploi d'avenir. Nous recourons, dans notre Département, à cette dérogation. Ils représentent 10,4 % des jeunes qui sont recrutés sur des emplois d'avenir. 1/3 des jeunes résidant en ZUS ont ainsi bénéficié de cette dérogation. La conséquence de cet effort a entraîné une baisse de la courbe du chômage parmi les jeunes âgés de moins de 25 ans dans les Yvelines. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette tendance qui doit être consolidée. Par ailleurs, d'autres mesures sont prévues. Citons les contrats de génération qui profitent à 251 jeunes yvelinois. Le secteur privé, par des accords de branche ou des accords collectifs, devrait apporter sa pierre à l'édifice. Evoquons également les emplois francs. Le Département des Yvelines bénéficiera, à titre expérimental, de cette mesure qui concerne les jeunes âgés de moins de 30 ans résidant dans les ZUS de la CASQY. Les entreprises qui recruteront sans condition de diplôme des jeunes qui y résident recevront une subvention de 5 000 euros versée en deux fois. Pour éviter que ces dispositifs

ne rentrent en concurrence les uns avec les autres, il faut maintenir chacun d'entre eux dans un cadre propre.

MONSIEUR LE PRESIDENT – La question suivante a trait à l'éducation et elle vous est posée par notre collègue Olivier Lebrun.

OLIVIER LEBRUN – Monsieur le Préfet, la réforme des rythmes scolaires est donc effective depuis la rentrée de septembre 2013. Elle est également au cœur des débats. Soit elle a été déjà mise en œuvre par les communes. Dans ce cas, elle ne se déroule pas comme le Ministre l'imaginait. On constate la multiplication d'ateliers fantômes, la fatigue des élèves et l'impossibilité de recruter des animateurs en nombre suffisant. Soit les communes ne l'ont pas encore déployé. Elles se trouvent confrontées à un véritable casse-tête en matière financière ou en termes de gestion RH ou des locaux. Les parents sont dubitatifs et la concertation avec les enseignants, pour la plupart rétifs, est difficile. Quel est le réel problème de notre école ? Le constat est pourtant facile à dresser : une très grande proportion de nos enfants présente de nombreuses lacunes irrécupérables dans l'acquisition des fondamentaux que peuvent être la lecture, l'écriture et le calcul. Ces lacunes concernent les enfants scolarisés ainsi que de nombreuses générations d'adultes actuellement sur le marché du travail. De l'avis de bon nombre d'élus, de parents et d'enseignants, l'enjeu n'était pas de réformer les rythmes scolaires, mais plutôt de repenser l'école elle-même et ses méthodes éducatives. Au lieu de cela, on exige des communes qu'elles dégagent des budgets considérables pour occuper les enfants sur du temps périscolaire alors que, dans le même temps, le Gouvernement réduit les dotations de l'Etat à ces mêmes communes et accentue les mécanismes de péréquation. Les maires doivent-ils alors augmenter les impôts de leurs concitoyens, dont le pouvoir d'achat a déjà été fortement entamé depuis deux ans ou supprimer des services publics locaux ? Pour quelle raison faudrait-il appliquer une réforme coûteuse dont on sait qu'elle ne produira probablement pas d'effet sur le niveau scolaire de la majorité de nos enfants ? Monsieur le Préfet, vous êtes le représentant du Gouvernement dans notre Département. Comment l'Etat envisage-t-il d'accompagner les communes ? Que ferez-vous si ces communes renoncent à mettre en œuvre cette réforme ? Le Gouvernement envisage-t-il d'ailleurs sa remise en cause ?

M. LE PREFET – Monsieur Lebrun, vous avez dressé un diagnostic que nous partageons tous, à savoir la persistance des problèmes d'apprentissage. Cette réforme des rythmes scolaires n'est certainement pas l'alpha et l'oméga de la refondation. Elle en est plutôt la première brique. Tous conviennent que l'étalement du temps d'apprentissage sur 4,5 jours reste préférable à son étalement sur 4 jours. Tous les pays occidentaux en conviennent. C'est la raison pour laquelle ils ont tous opté pour l'étalement sur 4,5 jours. Les apprentissages sont ainsi mieux intégrés. Le parcours scolaire n'en sera alors que davantage préservé. A partir du moment où l'on admet la justesse de ce rythme, reste à dégager trois heures qui seront consacrées à des travaux périscolaires. Le Gouvernement propose de les consacrer à des activités d'éveil compatibles avec l'organisation du temps des familles. Des aides sont prévues pour les communes qui mettent en œuvre cette réforme, notamment de la part des CAF. Le sujet ne peut donc être celui du rythme en tant que tel. Il est plutôt celui de l'organisation, notamment pour mettre à la disposition des écoles des animateurs qui vont s'occuper des enfants. Dans le cadre des programmes éducatifs territoriaux que chaque commune va mettre en œuvre, les besoins pourront s'exprimer et seront ainsi identifiés. Ces animateurs pourront ainsi être formés dans la perspective de la rentrée de septembre 2014. Peut-être pourrions-nous d'ailleurs recourir à des contrats d'avenir ? Il me semble nécessaire d'agir en la matière de manière pragmatique. Nous pouvons donc élaborer une réponse commune qui soit financièrement supportable par les collectivités territoriales. Nous aurons ensuite tout le temps d'établir le bilan de la réforme. Que se passera-t-il si les communes ne mettent pas en œuvre la politique du Gouvernement ? Les communes assumeront leurs responsabilités. Sauf avis contraire des pouvoirs publics, l'inspecteur d'académie appliquera les

rythmes scolaires dans le Département, n'en déplaie aux communes. L'école de la République est égalitaire et unitaire et elle ne souffre pas de différences. Soyez assurés que l'Etat est disposé à aider, dans les premières années de la mise en œuvre de cette réforme, les communes. Les services départementaux accompagneront les communes dans la formation des éducateurs, notamment au travers de formations adaptées. Je souhaite vivement que nous travaillions ensemble à l'élaboration des meilleurs programmes éducatifs territoriaux pour nos enfants.

JOËL TISSIER – Je vous remercie de votre réponse !

MONSIEUR LE PRESIDENT – Les questions suivantes ont trait à l'action sociale et vous sont posées par Olivier Delaporte et Ghislain Fournier.

OLIVIER DELAPORTE – Monsieur le Préfet, la réforme de l'autonomie est attendue par nombre de familles, de professionnels et de collectivités locales tant en termes de contenu que de calendrier. Le Premier ministre a annoncé qu'un texte serait présenté au printemps prochain au Parlement. Quelles sont les grandes priorités de ce chantier ? Concernera-t-il aussi les personnes handicapées ? Le projet intègre-t-il la création de « maisons de l'autonomie » prévues par la loi de février 2005 ? Qu'en est-il du financement de cette politique de l'autonomie ? Je suppose que des simulations budgétaires vont être effectuées et que les départements seront consultés. Notre Département définit actuellement un projet de budget pour 2014 et réfléchit aux orientations budgétaires à moyen terme. Quelles sont les hypothèses de travail sur lesquelles nous pouvons compter ? Compte tenu des montants budgétaires en jeu, l'Etat associera-t-il les financeurs et les acteurs de cette réforme à son élaboration avant son adoption ?

GHISLAIN FOURNIER – Monsieur le Préfet, je souhaite attirer votre attention sur les mineurs isolés étrangers. Les services départementaux qui les prennent en charge sont saturés, que ce soit d'ailleurs dans les Yvelines ou ailleurs. L'Etat lui-même est débordé par les filières clandestines qui apportent de tels mineurs sur le territoire national. Dans le Département, le chiffre a continuellement augmenté sans contrepartie financière. En 2010, nous avions 14 prises en charge pour 12 arrivants. En 2013, nous 229 prises en charge pour 118 arrivants. Suite à la circulaire relative aux modalités de prise en charge de ces jeunes, plusieurs questions se posent : ces mineurs étrangers sont, par ordonnance de placement provisoire, confiés à l'aide sociale à l'enfance. Le nombre des places autorisées est arrêté dans le cadre d'un schéma départemental d'organisation sociale et médicosociale. Le schéma actuel ne prévoit pas de places supplémentaires. La phase de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation est réalisée par les départements où réside le jeune se déclarant « mineur isolé étranger ». Un montant forfaitaire de 250 euros par jeune et par jour est financé par l'Etat dans la limite de cinq jours. Nous savons pertinemment qu'ils restent beaucoup plus longtemps sur notre territoire ! Pour les jeunes qui sont orientés vers notre Département, le coût annuel moyen de prise en charge est de 67 500 euros à la charge exclusive de notre collectivité. Une fois que la minorité est établie, la protection et le suivi de l'enfant doivent se mettre en place. Or, aucun dispositif n'est prévu concernant son orientation scolaire. Beaucoup de ces jeunes sont pourtant en âge d'obligation scolaire. La circulaire prévoit une concertation des acteurs locaux. Même si des contacts existent, aucune réunion générale n'a encore été organisée. Prévoyez-vous d'en tenir une ?

M. LE PREFET – Monsieur Delaporte, vous citez la loi de février 2005. Je crois que ce texte prévoit la création de maisons départementales des personnes handicapées. Dans les Yvelines, cette structure a bien été créée. Elle l'a été, comme ailleurs, dès 2006. En 2011, une expérimentation a été lancée par trois départements. Elle prévoit la création de « maisons départementales de l'autonomie », non pas du fait de la loi, mais du fait de la CNSA. L'évaluation de cette expérimentation n'est pas encore, à

ma connaissance, survenue. Elle sera intégrée dans le cadre des réflexions qui vont être initiées dans la perspective de la « grande loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement » annoncée par le Premier ministre pour 2014. La concertation, à laquelle seront bien évidemment associés les conseils généraux, doit d'ailleurs prochainement débiter. Le projet de loi sera soumis à l'avis du Conseil économique, social et environnemental avant d'être présenté, dans le courant de l'année 2014, au Conseil des ministres. C'est la concertation qui préside à l'élaboration de ce texte, dont la mise en œuvre s'étalera sur toute la durée du quinquennat et s'articulera autour des deux axes que sont le maintien de l'aide à domicile – qui entraînera une réforme de l'APA – et la prise en charge dans les EPHAD. Cette prise en charge devra notamment prévoir des mesures pour réduire le reste à charge des résidants dans ces EPHAD. Le projet de loi reposera sur trois piliers que sont l'anticipation, l'adaptation de la société et l'accompagnement de la perte d'autonomie. Quant au calendrier choisi, il permettra une pleine affectation de la CASA à la réforme de l'autonomie.

Monsieur Fournier, j'ai bien conscience de l'importance de la question des mineurs isolés étrangers. Nous y apportons une réponse sécuritaire par le démantèlement des filières. Néanmoins, une fois ces jeunes présents sur notre territoire, il nous faut les prendre en charge. C'est la grandeur et l'honneur de la décentralisation que de confier cette mission aux conseils généraux. Nous sommes conscients de ce problème : nous entendons vous apporter toutes les solutions nécessaires, en particulier avec la PJJ. Une réunion de travail est d'ailleurs programmée en novembre prochain. Elle nous permettra de définir la façon dont nous pourrions travailler ensemble. J'ai bien noté que la procédure adoptée par le Conseil général inclut une vérification de la qualité de mineur du jeune. Cette vérification est très importante.

MONSIEUR LE PRESIDENT – Les questions suivantes ont trait à la sécurité et vous sont posées par nos collègues Olivier de La Faire, André Sylvestre, Joël Loison et Jean-Marie Tétart.

OLIVIER DE LA FAIRE – Monsieur le Préfet, l'actualité livre quotidiennement son lot d'agressions et de braquages. En septembre dernier, la presse a publié les éléments du nouveau tableau de bord que le Ministre de l'Intérieur a fait établir. Entre août 2012 et juillet 2013, la délinquance a augmenté de façon spectaculaire, que ce soit en matière de grande criminalité, d'atteinte à l'intégrité physique, de cambriolages, d'atteinte aux biens, d'infractions économiques et financières. Dans le même temps, les taux d'élucidation et les missions de prévention de la délinquance baissent. Nous aurions pu nous attendre à un phénomène inverse sur la prévention de la part de l'actuelle majorité gouvernementale. Les résultats enregistrés sont sans nul doute les conséquences des baisses d'effectifs imposées par la RGPP. Nous craignons, Monsieur le Préfet, nous craignons de voir nos effectifs de police partir sur Marseille. Pourriez-vous nous apporter des informations sur les effectifs annoncés et le déploiement des forces de sécurité sur le territoire yvelinois ? On nous a, par ailleurs, vanté les mérites des ZSP qui viennent s'ajouter aux dispositifs déjà existants. On me dit que la délinquance y a très fortement diminué peu de temps après leur mise en place. Je m'interroge sur les véritables performances de ces ZSP. Je rappelle que deux quartiers yvelinois bénéficient de cette classification à Mantes-La-Jolie et aux Mureaux. Quels sont les résultats de ce nouvel outil ? Les nouvelles réponses pénales envisagées – contrainte pénale ou suppression des peines-plancher – ne réduiront la population carcérale que de façon très marginale selon les premières estimations. Ne risquent-elles pas de susciter un sentiment d'impunité ?

ANDRE SYLVESTRE – Pour renforcer la sécurité dans les zones les plus sensibles, le Gouvernement a instauré des ZSP. Ces zones bénéficieront prioritairement des 2 500 créations de postes déployés dans la police et la gendarmerie. Si cet effort peut permettre de faire baisser la délinquance, il ne faut pas pour autant oublier le reste du territoire français. Les villes situées en périphérie de ces ZSP sont

ainsi parfois pénalisées du fait des 12 000 suppressions de postes décidées par l'ancienne majorité entre 2007 et 2012. Le Gouvernement a annoncé une future carte de nouvelles ZSP d'ici la fin 2013. Elles viendront compléter les 74 déjà opérationnelles. Pourriez-vous nous apporter des précisions sur ce dispositif ? Ne faudrait-il pas envisager une redéfinition du périmètre de ces ZSP, ceci afin de ne pas pénaliser les villes limitrophes et les zones rurales ?

JOËL LOISON – Monsieur le Préfet, la presse et des rumeurs persistantes évoquent la réorganisation prochaine des effectifs de police dans le Département. Cette réorganisation suppose la redéfinition des plages d'ouverture de certains commissariats, voire la fermeture d'un certain nombre. Alors que nous constatons l'accroissement d'une certaine délinquance, j'enregistrerais avec satisfaction toute réorganisation visant à l'accroissement de l'efficacité des forces de police. Je ne comprendrais pas toute réorganisation visant à reporter sur les collectivités territoriales une responsabilité qui ne peut pas relever de leurs compétences, ni aggraver significativement leur part contributive. Pouvez-vous, Monsieur le Préfet, nous dire ce qu'il en est et mettre ainsi fin à des rumeurs qui ne manquent pas de susciter des inquiétudes ?

JEAN-MARIE TETART – Monsieur le Préfet, vous avez évoqué la question des gens du voyage dans votre rapport, ce qui prouve la persistance du problème de sécurité et de cohésion sociale que cette présence pose dans notre Département. Je salue l'effort des services préfectoraux en matière de mise en demeure d'occupation illicite de terrains. Cependant, le problème persiste. Les aires d'accueil qui sont mises à la disposition des gens du voyage sont davantage considérées comme un « pied-à-terre local ». On en arrive à une généralisation de ces pied-à-terre qui ne suppriment nullement les grands passages. Autant les collectivités territoriales ont fait preuve de bonne volonté dans la création des aires d'accueil, autant elles sont démunies face à ces grands passages. J'en appelle donc aux services de l'Etat pour assurer une coordination avec les associations représentatives des gens du voyage qui permettrait d'établir une programmation des déplacements. Les collectivités n'arriveront pas à gérer et à résoudre ce problème.

M. LE PREFET – Monsieur de La Faire, vous soulevez la question des effectifs de police. Je vous le concède, nous avons enregistré une baisse des effectifs des gardiens de la paix. En 2009, on comptait 2 115 gardiens de la paix. Leur nombre est passé à 1 895 en 2013. Décision a toutefois été prise de stabiliser les effectifs et de compléter ceux qui en éprouvent le besoin. 24 gardiens de la paix vont, à la fin de cette année, compléter les effectifs et ainsi combler les pertes de 2013. S'agissant des ZSP, je tiens à redire qu'elles donnent des résultats, notamment en termes de partenariat avec le parquet. Un effort tout particulier a été effectué sur les deals, en particulier dans les cages d'escalier et dans les rues. Nous avons enregistré un vrai soutien du parquet au cours de ces opérations. Ce soutien est exemplaire. En revanche, les résultats de notre action sur les vols avec violence restent à améliorer. Je sensibilise la PP et le Ministère de l'Intérieur à la nécessité de mettre à notre disposition des CRS périodiquement de façon à accroître la présence policière, notamment aux sorties des gares. C'est de cette façon que nous pourrions faire diminuer le nombre de ces vols. Notre réponse doit toutefois être également préventive. Nous y travaillons avec toutes les communes. Il n'y a pas de contagion de la délinquance sur les autres quartiers, une fois la pression exercée par les forces de police sur les ZSP. Nous devons être vigilants sur les rapports que la police entretient avec la population. Nous tâchons de relever ce défi à travers des groupes miroirs et des délégués de police. Le défi de perception est palpable. Le lien risque de se distendre si nous n'accompagnons pas les opérations de sécurité dans les quartiers d'un dialogue nécessaire. La police doit rester la bienvenue dans les quartiers, bien que des opérations y soient montées. Le DDSP est très soucieux d'apporter la meilleure réponse possible à cette question.

Vous m'interpellez sur les cambriolages. Nous ne pouvons pas nier qu'ils soient en hausse. C'est la raison pour laquelle nous nous réorganisons pour mieux y faire face. Le premier résultat enregistré est la hausse de 30 % du nombre des interpellations. Concernant, par ailleurs, la réorganisation des services de police, je vous confirme qu'il n'y aura pas de fermetures de commissariats. La présence policière n'a pas vocation à être remise en cause. Les dépôts de plainte pourront donc continuer à se faire sans problème. Nous nous tiendrons à cet engagement. Monsieur Tétart, vous m'interrogez sur les gens du voyage. Je partage votre opinion, Monsieur le Député. Convenons que la gestion durant l'été du dossier a été globalement satisfaisante. La concertation avec les associations représentatives des gens du voyage est réellement difficile. Nous ne parvenons pas à obtenir d'elles des informations fiables, notamment en termes de planification des déplacements. La solution passe par la mise à leur disposition de grands terrains présentant une très grande capacité d'accueil (300 à 400 caravanes). Il est toujours difficile d'identifier ces terrains. Je pourrais toujours rappeler que la loi Besson stipule que cette compétence relève des collectivités locales. Nous devons travailler ensemble : une fois que ces terrains auront été identifiés, il faudra peut-être les adapter sommairement à la mission à laquelle ils sont dévolus. J'entends bien faire aboutir ce dossier dans les trois années qui viennent.

MONSIEUR LE PRESIDENT – Les questions suivantes ont trait aux finances publiques et vous sont posées par Philippe Brillault et Maurice Solignac.

PHILIPPE BRILLAULT – Je vous pose ma question au nom d'un certain nombre d'élus locaux. Elle concerne la taxe sur les locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de stockage. Instituée à la fin des années 2000, cette taxe a été profondément remaniée en 2011. Désormais cette taxe est découpée en trois zones. La seconde zone concerne principalement Versailles Grand Parc pour notre Département. Le montant de la taxe y a progressé de 3,40 euros par mètre carré et par an. En effet, elle s'y élève désormais à 10,37 euros. Nul doute que la hausse a été répercutée par les propriétaires de ces locaux sur les locataires qui les occupent. Yves Vandewalle a communiqué des propositions à ce sujet au Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires au cours de l'été. La modification du montant de cette taxe est liée à la création du « Grand Paris » et de l'Établissement public du Grand Paris. Les sommes générées par cette somme sont récoltées par l'État qui les répartit entre la Région et l'Établissement public. De quelle façon va s'opérer cette répartition, Monsieur le Préfet ? Je note, qu'en 2010, l'opposition parlementaire – devenue majorité gouvernementale en 2012 – a vivement critiqué l'institution de cette taxe. Je nourrissais donc l'espoir que la nouvelle majorité parlementaire reviendrait sur cette mesure. Je n'ai pas totalement perdu espoir car l'étude de notre collègue est en cours d'examen par le cabinet de Madame Duflot. Nous devrions prochainement être informés des arbitrages que le Gouvernement rendra sur le sujet ! L'ensemble des fonds levés depuis 2011 sont-ils réellement affectés aux transports ? Visent-ils à les moderniser ?

MAURICE SOLIGNAC – Notre Département a toujours veillé à la maîtrise de ses deniers publics. J'en veux pour preuve une récente étude de l'Association des Départements de France (ADF). Elle place les Yvelines parmi les départements présentant le plus faible niveau d'exploitation non-obligatoire. Cette politique vertueuse nous permet de contenir la pression fiscale, même si nous recevons la plus faible dotation d'État en Ile-de-France. Pourtant, la situation devient intenable car notre Département est touché de plein fouet par la dynamique des allocations individuelles de solidarité. En un an, les Yvelines ont enregistré une hausse de 10 % du nombre d'allocataires au RSA et de 50 % du nombre d'allocataires de la PCH. Le déficit de prise en charge par l'État de ces dépenses a été estimé à plus de 100 millions d'euros par an. Les Yvelines figurent parmi les départements les moins compensés. Si la situation est intenable, c'est parce que le Gouvernement ne cesse d'imposer aux collectivités de nouvelles charges. Il n'est plus aucune recette qui n'échappe aux mécanismes de péréquation. Aussi, Monsieur le Préfet, face à l'accroissement des dépenses sociales et à la multiplication des mesures

de péréquation, le Conseil général est-il condamné par l'Etat à augmenter la fiscalité qui pèsent sur les contribuables ? Quelles sont les mesures pérennes prévues par les pouvoirs publics pour rétablir la situation financière des départements et maîtriser le niveau des dépenses de solidarité ?

M. LE PREFET – Concernant la taxe sur les locaux à usage de bureaux, je ne crois pas qu'il s'agisse d'un sujet réellement important pour notre Département. Vous rappelez à juste titre toutefois que la modification du zonage a été adoptée en 2010. Elle ambitionnait d'apporter de nouvelles recettes au Grand Paris Express. L'application de cette hausse génère un impact indéniable sur notre territoire. Dès 2011, vous avez été nombreux à alerter l'Etat sur les déséquilibres engendrés par ces évolutions pour les opérations d'aménagement engagées ou à venir. Les promotions ainsi que les professionnels de l'immobilier d'entreprise ont relayé votre étonnement. En réponse, la LFR 2011 a prévu le lissage de la mise en œuvre des nouveaux zonages. Un groupe de travail a été constitué à la fin de 2011 sous l'égide du Préfet de Région. La taxe sur les bureaux ne concerne que certains bureaux. N'y sont pas, en effet, éligibles les bureaux d'une surface inférieure à 100 mètres carrés, les commerces de moins de 2 500 mètres carrés et les locaux agricoles. Cette taxe est effectivement destinée au financement du Grand Paris Express. La réforme de la redevance doit générer une recette de 113 millions d'euros par an en moyenne, en complément des 87 millions d'euros déjà perçus, portant le rendement total de la recette à 200 millions d'euros sur 15 ans. Le rendement en 2010 était de 330 millions d'euros. La réforme doit permettre de générer une recette complémentaire de 270 millions d'euros par an, 250 allant à l'Etat et 20 allant à la Région Île-de-France. Le rendement global de la taxe devrait alors être porté à 600 millions d'euros par an. Sur la période 2010-2015, ce sont donc 4,1 milliards d'euros de recettes nouvelles qui seront consacrés à la réalisation du métro automatique du Grand Paris. Quant à la Société du Grand Paris, celle-ci bénéficie de la taxe des bureaux. Le Premier ministre a annoncé la volonté de l'Etat de renforcer les sources de financement de la SGP issues de ses recettes fiscales. Ainsi la ponction sur la taxe sur les bureaux actuellement affectée à l'ANRU sera supprimée à partir de 2014. Le Premier ministre a également confirmé que l'Etat pourrait accorder, en cas de besoin, un soutien budgétaire à la SGP d'un milliard d'euros. Ces annonces participent de l'ambitieux projet du nouveau « Grand Paris » et participent à la concrétisation du Grand Paris Express. Le projet tiendra évidemment compte des territoires non-irrigués par le métro automatique. C'est le cas notamment de la Vallée de Seine.

Monsieur Solignac, vous m'interrogez sur les finances départementales. Concernant les dépenses de solidarité dont le Département a la charge, le Gouvernement est attentif à vos difficultés au regard de la hausse du nombre de bénéficiaires éligibles au RSA. Le 16 juillet dernier, le Premier ministre a, à l'occasion de la présentation du pacte de confiance et de responsabilité entre les collectivités locales et l'Etat, annoncé des mesures de nature à améliorer le financement par les départements des AIS. Il a tenu également compte des conclusions du groupe de travail piloté par la Cour des comptes et il a, pendant six mois, œuvré à identifier des solutions permettant d'apporter des réponses concrètes aux difficultés. Le PLF 2014 prévoit deux types de mesures. D'une part, l'Etat transférera l'intégralité des frais de gestion qu'il perçoit aujourd'hui au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux départements dès 2014. Le produit de cette recette est estimé à 827 millions d'euros. En second lieu, le Gouvernement propose de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux. Actuellement fixé à 3,8 %, ce taux serait porté à 4,5 % en 2014 et en 2015. Ces deux mesures permettront donc de garantir le financement des allocations de solidarité nationale et le coût de revalorisation du RSA. Le Gouvernement s'est enfin engagé à travailler sur les pistes de maîtrise des dépenses sociales qui sont liées aux trois allocations de solidarité, notamment la piste formulée par l'ADF. Les départements seront également associés à l'élaboration de la loi sur l'autonomie.

MONSIEUR LE PRESIDENT – Les questions suivantes ont trait à l'aménagement du territoire et vous sont posées par Philippe Tautou, Joël Tissier et Yves Vandewalle.

PHILIPPE TAUTOU – En matière de logements, le Gouvernement semble avoir mobilisé des moyens conséquents. Trois lois, dont une l'autorisant à légiférer par voie d'ordonnance, y sont consacrées. Il a annoncé la construction de 500 000 nouveaux logements, dont 150 000 logements sociaux, chaque année. Cet objectif ne devrait pas être atteint ni en 2013, ni en 2014. Nous sommes inquiets face aux mesures qui viennent d'être adoptées par l'exécutif, qui risquent probablement de faire chuter l'offre locative privée au regard de l'accroissement des charges pesant sur les propriétaires. Nous sommes aussi inquiets par la façon dont le Gouvernement veut faire peser sur les communes l'accroissement du parc de logement, accroissement passant notamment par la fixation en 2025 à 25 % du seuil de logements sociaux dans nos villes et le quintuplement des sanctions financières dont seraient l'objet celles qui n'atteindraient pas cet objectif, quand bien même elles fourniraient des efforts en matière de construction de logements. S'il est indispensable de construire de nouveaux logements sociaux dans nos communes, il convient toutefois le faire avec pragmatisme et sans dogmatisme sous peine de dissuader les communes de s'engager dans cet effort, au regard du caractère irréaliste de l'objectif qui leur est assigné. Monsieur le Préfet, quelle sera l'attitude de l'Etat dans l'application des textes ? Par ailleurs, l'Etablissement public foncier des Yvelines devrait disparaître au profit d'un organisme régional. Pour quelle raison supprime-t-on un instrument qui fonctionnait si bien ? Le Gouvernement s'apprête donc à re-centraliser une compétence qui demande une excellente connaissance du terrain et une capacité à répondre aux besoins des communes rurales. Monsieur le Préfet, pouvez-vous nous confirmer la cohérence de ces mesures ? Comment le Gouvernement entend-il enfin convaincre nos concitoyens de leur justesse alors que notre Département est exemplaire en matière de construction de logements ?

JOËL TISSIER – Le rapport de la commission de mobilité 21 donne un coup d'arrêt aux divers projets d'investissement de grandes infrastructures routières et ferroviaires. Ces projets n'étaient ni réalistes financièrement, ni responsables écologiquement. Il est urgent de revenir aux transports de proximité à même de répondre aux besoins réels des habitants dans un court et moyen terme. La Région Ile-de-France et le STIF y œuvrent en rénovant les réseaux RER et TER. Le projet d'autoroute A104 ne va pas voir le jour avant 2030. Cela libère des financements qui pourront être dévolus à la réactivation de liaisons de banlieue à banlieue permettant de fluidifier les échanges entre les pôles urbains de la moyenne et de la grande couronne. Je pense notamment au projet de Tangentielle Grand Ouest et, en particulier, au tronçon Achères-Cergy-Pontoise : il est urgent, Monsieur le Préfet, de prolonger cette voie qui permettra de relier les villes nouvelles de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Cergy-Pontoise et d'assurer des correspondances avec les lignes ferroviaires actuelles qui relient Paris à la banlieue ouest. Est-il prévu d'accélérer ce grand chantier ?

YVES VANDEWALLE – L'article 12 du projet de loi relatif à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit la création, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'une métropole de Paris qui regroupera le département de la Seine et les trois départements de la petite couronne. Ce projet intervient alors que le processus de décentralisation est depuis longtemps engagé et alors que des intercommunalités se créent sur le territoire, la façon dont cette métropole se met en œuvre nous interpelle. Instaurée sans concertation avec les élus locaux concernés, cette métropole s'apparente à une volonté de recentralisation qui aboutit à la création d'un nouvel échelon administratif dont le financement reste assez obscur quand bien même ses compétences sont aussi vastes que floues. Les communes rattachées de force deviendront tributaires des choix et des dotations de la métropole et les maires seront contraints d'appliquer des décisions, notamment en matière de logements, arrêtées par d'autres. Quant au périmètre retenu, il coupe le territoire en deux.

Au cœur du « système », va se trouver une métropole puissante et riche. En périphérie, on trouvera les territoires marginalisés de la grande couronne : les Yvelines vont ainsi devenir la banlieue du Grand Paris ! Comment alors ne pas s'inquiéter d'un risque de région à deux vitesses. Une grande majorité des élus de l'Île-de-France ont exprimé leurs doutes concernant cette nouvelle structure à travers un vœu adopté par 75,6 % d'entre eux. Monsieur le Préfet, comment expliquez-vous que la voix de la majorité des élus locaux soit à ce point ignorée par le Gouvernement ? Comment garantir la cohésion de la politique d'aménagement des territoires alors que les compétences seront éclatées entre divers acteurs ? Pouvez-vous donner à nos communes rurales des garanties quant à la poursuite des projets essentiels au développement de leur territoire et à leur avenir ?

M. LE PREFET – Monsieur Tautou, vous avez évoqué trois lois sur le logement. J'en ai recensé, pour ma part, bien plus ! Le logement représente un enjeu, pas seulement en Ile-de-France. Tous, nous ne pouvons que constater les difficultés qu'ont les ménages à se loger décemment en Ile-de-France. La diversité de l'offre de logements, le développement de cette offre, l'accès au logement sont autant de préoccupations auxquelles tous les gouvernements ont successivement essayé de répondre. Il existe une volonté permanente et continue depuis dix années. Force est de constater que nous n'avons, à ce jour, pas obtenu les résultats que nous attendions. Certes les Yvelines ont accompli un effort majeur en ce domaine. Il n'en demeure pas moins que la question de la répartition territoriale des logements sociaux, pour ne poser que celle-ci, continue de se poser. La réévaluation du seuil de ces logements sociaux à 25 % vise à répondre à l'augmentation de la demande. Le Gouvernement actuel a envisagé de nouveaux outils et il se fixe de nouveaux objectifs tout en garantissant les moyens financiers qui permettront aux collectivités territoriales d'atteindre ceux qui leur sont assignés. Je ne saurais nier le travail très important de l'EPF 78 : il a produit des résultats. Un nouvel établissement public foncier au niveau régional doit être constitué. Peut-être obtiendra-t-il des résultats supérieurs à ceux des EPF départementaux. La problématique du logement nous concerne tous : à nous d'y travailler dans une démarche commune. Soyez certains que les services départementaux sont décidés à accompagner les élus de terrain qui en éprouveraient le besoin.

Le projet de Tangentielle Grand Ouest avance de façon très positive. Je sais le Conseil général très impliqué dans ce dossier au côté du STIF et de la Région Ile-de-France. La première phase de cette Tangentielle devrait être opérationnelle en 2018. La seconde phase a donné lieu à une concertation publique préalable. L'enquête publique est prévue pour 2014. La mise en service est fixée à 2019. Il appartiendra de voir comment, à partir de ces deux premières branches, la Tangentielle Grand Ouest peut être prolongée au Nord et au Sud.

Monsieur Vandewalle, vous m'interpellez sur le projet de Paris Métropole. Le nouveau dispositif ne se substitue pas à l'existant. A ce stade du projet, le département de la Seine et les trois de la petite couronne se fondront dans une structure commune, cette métropole de Paris. Je ne peux pas préjuger des décisions qui sortiront de la deuxième lecture. Je crois que les débats au Sénat ont été passionnés et approfondis. La Haute-Assemblée a, en effet, été saisie en première lecture du projet de loi. Nous savons toutefois que le projet de métropole vise à répondre aux enjeux actuels et futurs de la Région Île-de-France. Nous pouvons en espérer une capacité d'action significative. Les communes urbaines et rurales ont tout intérêt à s'intégrer dans des structures intercommunales afin de peser sur le débat et de faire pendant à cette métropole. Le Gouvernement a bien conscience du risque que vous avez évoqué de politique du logement à deux vitesses. C'est la raison pour laquelle il envisage un schéma régional de l'habitat et de l'hébergement qui sera piloté par la métropole de Paris. Il tiendra compte de la diversité des territoires urbains et ruraux. Il sera élaboré par la Région Île-de-France au terme d'une procédure de consultation associant l'État, les départements franciliens et le Comité régional de l'habitat, notamment. Le projet prévoit donc une pleine cohérence.

MONSIEUR LE PRESIDENT – Les questions suivantes ont trait au projet de futur découpage cantonal et à l'intercommunalité et vous sont posées par Jean-Michel Gourdon, Michel Vignier et Pierre Bédier.

JEAN-MICHEL GOURDON – Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit, entre autres mesures, le regroupement des communes de Plaisir, de Villepreux et des Clayes-sous-Bois. Le maire de cette commune s'oppose à ce projet. La loi prévoit pourtant l'application de ce schéma au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Nous n'aurons alors plus de communes isolées dans le Département. Les maires des communes de Plaisir et de Villepreux entendent travailler à ce regroupement. Les recours qui seront ou seraient engagés sont-ils de nature à suspendre la mise en œuvre du schéma départemental ?

M. LE PREFET – Nous avons pour obligation de ne plus avoir de commune isolée au 1<sup>er</sup> janvier 2014. C'est la raison pour laquelle le schéma régional de coopération intercommunale doit être opérationnel à cette date. Vous m'interrogez sur le projet de regroupement des communes des Clayes-sous-Bois, de Villepreux et de Plaisir. Si la majorité des communes se prononce en faveur de ce dispositif, alors je prendrai un arrêté portant création de l'EPCI.

MICHEL VIGNIER – La répartition actuelle des cantons ne traduit pas l'évolution démographique de nos territoires et n'intègre notamment pas le nouveau maillage intercommunal. Le projet de réforme territoriale prévoit le redécoupage des cantons plus cohérent et plus équitable. Vous avez rencontré récemment le Président de notre Assemblée et les parlementaires du Département pour leur exposer la nouvelle carte cantonale en projet. Pourriez-vous nous indiquer les territoires faisant l'objet d'une contestation de la part de certains groupes politiques et nous indiquer, parmi ceux-là, les contours qui pourraient être révisés ?

PIERRE BÉDIER – A vous écouter, Monsieur le Préfet, j'ai le sentiment que le Chef de l'Etat semble avoir donné pour consigne de rajouter de la confusion à celle déjà existante, loin de la consigne que le Général de Gaulle donna en son temps au Préfet Paul Delouvrier. Le projet de Paris Métropole est une catastrophe, non seulement pour notre Département, mais aussi pour la Région Ile-de-France : le transport, le logement et le développement économique ne sont nullement traités par le futur schéma qui nous est présenté. La confusion est encore accrue par le projet de redécoupage cantonal. J'ai lu avec une attention gourmande la note du Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur. Il invoque le nécessaire rééquilibrage démographique et la possibilité de s'affranchir de la règle d'arrondissement et de la règle de la circonscription législative, voire ne pas respecter l'intégrité des villes ! Comment entendez-vous mettre en œuvre cette note puisque vous avez, Monsieur le Préfet, les pleins pouvoirs pour la mettre en œuvre, tout en respectant les intercommunalités et les bassins de vie existants ?

M. LE PREFET – Monsieur le Ministre, je vais vous décevoir : le préfet n'est pas chargé de la mise en œuvre du redécoupage électoral. La seule autorité ayant compétence sur ces questions est le Ministre de l'Intérieur qui veille à harmoniser sur l'ensemble du territoire national les règles de ce découpage cantonal au regard d'une jurisprudence établie par le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat. Le projet auquel vous faites allusion prévoit de ramener le nombre de circonscriptions de 39 à 21 dans les Yvelines, à raison de deux conseillers départementaux par canton. Les règles du découpage sont fixées par une jurisprudence ancienne. C'est le principe de l'égalité devant le suffrage qui prévaut en la matière. Le préfet a pour mission de consulter l'ensemble des élus, d'essayer de déterminer avec eux une vision commune du territoire. Je m'y suis très largement employé depuis mon arrivée il y a quatre mois. J'ai transmis au Ministère de l'Intérieur de nombreuses informations, qui concernent, en particulier, le contexte de votre Département. Il appartiendra au Ministre de prendre les décisions les meilleures. Je pense que la carte cantonale nous sera transmise vers le 15 ou

le 20 novembre. Elle vous sera alors présentée. Je rappelle que la loi de 1990 interdit de procéder à un découpage au cours de l'année précédant celle où se déroulent des élections générales. Vous aurez l'occasion, lors de la présentation de cette carte, de vous exprimer. Vos remarques seront transmises au Ministère qui, par décret, arrêtera la carte définitive. Je reste persuadé que toutes les opinions ont pu s'exprimer.

M. LE PRESIDENT – Chers collègues, il nous reste à remercier Monsieur le Préfet de son intervention devant notre Assemblée et de la qualité des réponses qu'il nous a apportés. Nous sommes loin d'être rassurés sur de nombreux domaines après l'avoir entendu. Ses réponses ne sont pas nécessairement celles que nous attendions. Soyez toutefois, Monsieur le Préfet, assuré que notre Assemblée entend continuer à travailler efficacement au service de nos concitoyens comme le font vos services.

*Monsieur le Président du Conseil général raccompagne Monsieur le Préfet.*

*La séance, suspendue à 12 heures est reprise à 12 heures 10.*

### ***Communications de Monsieur le Président du Conseil général***

M. LE PRESIDENT – La liste des marchés à procédures adaptées notifiés entre le 20 septembre 2013 et le 10 octobre 2013 vous est communiquée et n'appelle pas d'observation particulière.

*Le Conseil général prend acte de cette communication.*

M. LE PRESIDENT – Je dois, en outre, vous rendre compte de l'activité des services départementaux qui mettent en œuvre les orientations et les actions décidées par notre Assemblée. Vous avez tous été destinataires du bilan 2012 de ces orientations et de ces actions. Il a pour objet de rendre compte des actions de chaque politique et secteur dans lesquels intervient le Département. Je profite de ce point pour remercier la Directrice générale et les services qui ont œuvré à la réalisation de ce bilan.

*Le Conseil général prend acte de la transmission de ce compte rendu annuel par Monsieur le Président.*

### ***Appel à projets exceptionnel en faveur de la valorisation et de l'animation de la Seine. Désignation des lauréats complémentaires***

MICHEL COLIN, *rapporteur* – Dans le cadre du plan « Yvelines Seine » adopté en février 2012, notre assemblée a choisi de poursuivre et d'accélérer son investissement sur un territoire stratégique et en faveur d'un développement équilibré des Yvelines et de la concrétisation du projet de Grand Paris. A ce propos, un appel à projets exceptionnel en faveur de la valorisation et de l'animation de la Seine a été lancé. 38 porteurs de projets, publics et privés, ont déposé une candidature, représentant plus de 44 millions d'euros de travaux. Après réunion du comité départemental, 8 dossiers ont été retenus le 15 février 2013, correspondant à un engagement départemental de 2,61 millions d'euros. Cet appel à projets exceptionnel entend contribuer au développement des activités fluviales, à la valorisation de l'environnement et des espaces ouverts associés au fleuve et au développement de l'animation tant culturelle que touristique en lien avec la Seine. Une deuxième liste de candidats a été retenue, la date limite de réponse étant fixée au 2 septembre 2013. Le présent rapport a pour objet de désigner les six derniers projets lauréats, correspondant à un engagement départemental de

3,22 millions d'euros. Le montant total de l'engagement du Département serait ainsi porté à 5,83 millions d'euros. Sont ainsi retenus des projets portés par :

- la commune de Conflans-Sainte-Honorine ;
- la commune de Mantes-La-Jolie ;
- la communauté d'agglomération des deux Rives de Seine ;
- la commune de Médan ;
- la SCI Le Port d'attache ;
- la commune de Moisson.

L'ensemble de ces dossiers représentent un montant total d'investissement de 8,8 millions d'euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales, comme la commission des Finances et des Affaires générales a émis sur ce dossier un avis favorable à l'unanimité des votants avec une abstention de vote.

MICHEL VIGNIER – Monsieur le Président, je crois que la Seine s'est évaporée entre Mantes-la-Jolie et Poissy à la lecture de ces résultats. Aucun projet n'a été retenu en Centre Seine Aval. Je constate que les personnes qui ont traité ces différents dossiers n'ont aucune connaissance du développement économique, de l'histoire et des efforts portés par les communes bordant la Seine entre Mantes-la-Jolie et Poissy. Les propositions émises par la Ville des Mureaux relèvent sur une zone de tourisme dont l'existence remonte au début du 20<sup>ème</sup> siècle et qui a notamment accueilli les Jeux olympiques. Monsieur le Président, comment a-t-on traité ces dossiers ? La lettre que Jean-François Bel nous a adressée est désolante. Nous voulons connaître les raisons pour lesquels ces différents dossiers n'ont pas été retenus ainsi que les critères pour lesquels ils ne l'ont pas été. Pouvez-vous nous expliquer la raison pour laquelle, sur cette portion de Seine, aucun projet n'a été retenu ?

JACQUES SAINT-AMAUX – Les services départementaux m'ont informé du problème posé par le projet de la ville de Limay. Une enquête est en cours. La réponse interviendra en décembre prochain.

M. LE PRESIDENT – Les renseignements qui nous ont été fournis concernant le projet porté par Limay corroborent tout à fait les renseignements que nous avons obtenus originellement. Je veux préciser à Michel Vignier que nous avons retenu des projets fédérateurs. Sur les 38 projets déposés, ce sont 14 au total qui ont été choisis. Les critères dont nous avons tenu compte étaient :

- le délai de réalisation ;
- l'ambition et la globalité du projet et son insertion à l'échelon inter-local ;
- la viabilité financière du projet et la pérennité des prestations ;
- les retombées pour le Département en matière économique, environnementale, sociale et en termes d'image.

Aucun projet n'a été exclu *ipso facto*. Je suis persuadé que le succès sera au rendez-vous. Peut-être pourrions-nous rouvrir un nouvel appel à projets qui permettent à tous les territoires de Seine Aval de bénéficier de ces subventions départementales, l'objectif étant de permettre à la Seine de retrouver son dynamisme économique et touristique.

DANIEL LEVEL – Je souhaite rappeler à notre collègue que nous travaillons actuellement sur un projet de passerelle d'un montant global de 12 millions d'euros.

MICHEL VIGNIER – Je me suis contenté de déplorer l'absence de logique de continuité dans le choix des projets finalement retenus.

PHILIPPE TAUTOU – Je peux attester de l'intelligence des décisions qui ont été prises. Le territoire que je représente ambitionnait de créer des bateaux logements et de créer un embarcadère sur Médan. Je note que ce programme vous nous le permet. Je puis donc attester que le choix opéré est cohérent et s'inscrit dans une logique de continuité territoriale d'Andrézy jusqu'à Verneuil.

*Le Conseil général adopte la délibération 5-4164 à la majorité des votants, les membres présents du groupe des Elus de Gauche votant contre.*

***Plan départemental de déploiement du haut-débit dans les Yvelines : lancement des procédures opérationnelles pour équiper les zones non-denses du Département en haut-débit***

M. LE PRESIDENT – Ce dossier est absolument majeur pour l'attractivité de notre territoire puisque le Département va y consacrer 160 millions d'euros. Il va concerner 158 communes qui ne sont pas, à ce jour, visées par les opérateurs historiques car elles se trouvent dans des zones non-denses.

JOËL LOISON, *rapporteur* – Le 16 avril 2010, notre Assemblée a adopté le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Réalisé en 2011 et approuvé le 3 février 2012, ce schéma fixe l'objectif d'une desserte en fibre optique de la totalité des foyers des Yvelines d'ici 2020 et confie au Département la réalisation en sept ans et sous maîtrise d'ouvrage directe, de la partie du réseau qui correspond aux non-communes non-couvertes par l'initiative privée. Les opérateurs privés prennent à leur charge la couverture des zones très denses et moyennement denses d'ici 2020. 158 communes de notre Département sont concernées, représentant 101 230 foyers et professionnels. A terme, nous disposerons de 10 NRO et de 266 points de mutualisations, pour un total de 303 110 kilomètres de fibre optique. Ces infrastructures ne seront construites que si elles présentent un intérêt au regard des offres formulées par les opérateurs historiques, ceux-ci prenant l'engagement de les utiliser. Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, le budget est de 160 millions d'euros. Ces infrastructures seront développées au fur et à mesure de leur utilisation. Le rapport porte sur le volet « construction des infrastructures » et sur le volet « gestion des infrastructures ». S'agissant de la construction, nous avons opté pour le « marché de conception et réalisation à bons de commandes multi-attributaire ». La construction sera donc adaptée à l'offre et aux besoins. Les prises coûteront, pour chaque abonné, 181 euros par raccordement. Les raccordements seront effectués par les opérateurs lorsque le client aura souscrit un abonnement fibre et sous l'égide du gestionnaire du réseau. La durée du marché est estimée à 5 ans. Concernant la gestion, nous proposons une délégation de service public. La durée de cette DSP est estimée entre 10 et 12 ans. Une négociation sera engagée de façon à ce que le contrat d'affermage puisse générer un retour sur investissements au Département. Le marché de conception et de réalisation sera lancé dès le mois prochain, si l'Assemblée départementale adopte aujourd'hui le plan départemental. Un jury de sélection des candidats sera constitué en décembre 2013, jury qui procédera en mars 2014 à leur audition, l'attribution du marché intervenant en mai 2014. Il faudra attendre la décision du fermier de la DSP pour lancer les travaux de réalisation de la couverture. Le choix de ce fermier n'interviendra pas avant octobre 2014, les travaux ne débutant pas avant le début de l'année 2015.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

JEAN-LOUIS BARTH – Vous nous présentez le plan de déploiement du haut-débit dans les Yvelines. Ce plan de déploiement du haut-débit concrétise l'objectif essentiel pour la modernisation de notre territoire et nous ne pouvons tous nous féliciter de cette démarche qui consiste à mettre à disposition de l'activité économique et de tous nos concitoyens un outil aujourd'hui aussi nécessaire que banal que le téléphone, par exemple. Le fait de fixer un calendrier paraît raisonnable compte tenu du coût de cet investissement. Notre Département prévoit donc de raccorder à la fibre optique les zones non-denses. Cela concerne 158 communes, pour la plupart situées en zone rurale. La puissance publique prend ainsi en charge la part non-rentable de l'équipement du territoire laissant aux opérateurs privés le bénéfice des opérations rentables, en vertu du dogme libéral de l'appropriation privée des bénéfices et de la socialisation publique des pertes. L'aménagement numérique du territoire devrait, selon moi, relever d'une mission de service public traitant équitablement le territoire en tout point. Or la mise en œuvre de ce grand projet, malgré l'intervention de notre Département est, en fait, conséquence du montage envisagé par notre délibération. Elle met cet équipement du territoire entièrement entre les mains des opérateurs privés qui décideront en fonction de leurs seuls intérêts du choix des territoires à équiper et du rythme de leur équipement. Je crains, qu'avec cette stratégie, certains territoires dont on sait par avance qu'ils ne seront jamais financièrement rentables ne soient jamais dotés de la fibre. Peut-être la puissance publique, après avoir construit le réseau, devra-t-elle encore payer pour que les usagers aient un égal accès à ce service ? Sans être nostalgique du passé, je ne peux que regretter le temps du service public qui, non sans difficultés ou retards, avait réussi à équiper l'ensemble des territoires d'un réseau cuivre tout à fait performant.

YVES VANDEWALLE – Ce projet est majeur pour l'attractivité du territoire yvelinois et doit permettre de satisfaire les fortes attentes des entreprises et de la population. Le Conseil général, en agissant de la sorte, entend éviter que se creuse une fracture numérique entre les territoires qui seront desservis par les opérateurs privés et ceux qui ne sont pas considérés comme rentable. C'est bien la raison pour laquelle c'est le Conseil général qui porte l'investissement dans ces zones peu denses. Comme nous l'a dit notre collègue, nous dissociions la conception et la réalisation de la gestion du réseau. C'est le Conseil général qui va donc construire le réseau. Concernant le calendrier, je n'ai aucune raison de penser qu'il ne sera pas respecté. Le déploiement ne s'opérera pas à partir des intercommunalités, du Département, mais, pour des motifs purement techniques, depuis les nœuds de raccordement optiques, c'est-à-dire des centraux téléphoniques. C'est à partir de ces nœuds que nous irriguerons le territoire départemental non-couvert par les opérateurs privés. Chaque collectivité locale partenaire du Conseil général sera sollicitée à hauteur de 180 euros par prise. Cette somme ne sera pas celle qui sera payée par les usagers. Enfin, je veux souligner le travail absolument considérable accompli par nos services, malgré la modestie de leur effectif.

JEAN-LOUIS BARTH – Nous sommes entre les mains des opérateurs qui jugeront de la rentabilité ou non du projet !

YVES VANDEWALLE – Notez que nous allons être en délégation de service public. L'opérateur qui va être retenu va s'engager à honorer le contrat qu'il signera avec nous. Je partage ton opinion au sujet des modalités du déploiement technique : nous devons définir des priorités qui seront arrêtées, nous devons le reconnaître, en fonction de considérations commerciales. Nous devons notamment cibler nos efforts sur les zones sur lesquelles nous enregistrons un nombre significatif d'abonnés. C'est à ce prix que nous préserverons l'équilibre économique de l'opération.

M. LE PRESIDENT – Je tiens à rappeler le rôle qu'aura à jouer les EPCI en termes de sensibilisation de nos concitoyens et de mise en œuvre de ce plan.

*Le Conseil général adopte la délibération 5-4155 à l'unanimité.*

***Dispositif économique en faveur de l'agriculture : financement de la protection intégrée du blé dans le cadre des campagnes culturelles 2013 et 2014***

DIDIER JOUY, *rapporteur* – Depuis 2004, le Département aide les exploitations agricoles à implanter des cultures intermédiaires pièges à nitrate, destinées à lutter contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole. Afin de prolonger cette action en faveur de la préservation de l'environnement, le Conseil général a soutenu en 2012 les agriculteurs volontaires à mettre en place la protection intégrée de la culture du blé, dont l'objectif est de limiter les traitements chimiques sur la culture. Il vous est proposé d'approuver le versement d'une enveloppe d'un montant de 200 000 euros pour financer ce dispositif d'aide aux agriculteurs. Cette enveloppe, destinée à couvrir 3 333 hectares, sera versée à la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France. L'an passé, seuls 1 437 hectares ont été effectués pour un coût effectif de 77 000 euros. Je vous rappelle qu'il est obligatoire d'intégrer 12 % de protéines dans le pain, sans quoi le pain n'a pas de valeur internationale.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

JOËL TISSIER – Que signifie exactement la « protection intégrée » ?

DIDIER JOUY, *rapporteur* – Les variétés ne sont pas choisies selon leur productivité maximale, mais plutôt de leur capacité à résister aux attaques de certaines maladies.

*Le Conseil général adopte la délibération 5-4147 à l'unanimité.*

***Projets structurants d'implantation économique : subvention à la communauté de communes « Seine Mauldre » pour la requalification du boulevard Lefauchaux à Aubergenville***

M. LE PRÉSIDENT – Je rappelle préalablement que la communauté de communes s'est elle-même investie dans la requalification de la RD19.

JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer à la communauté de communes de Seine Mauldre une subvention de 300 000 euros pour la réalisation de travaux dans le cadre de la requalification du boulevard Lefauchaux à Aubergenville. Ce boulevard constitue l'axe principal de la desserte des usines de Flins pour les 3 000 ouvriers qui y travaillent. Le trafic journalier constaté sur le boulevard est de 13 300 véhicules.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 5-4150 à l'unanimité.*

***Projets structurants d'implantation économique : subvention à la société Altheia qui est implantée à Versailles***

KARL OLIVE, *rapporteur* – Le dispositif économique départemental prévoit d'apporter aux sociétés une aide à la recherche, au développement et à l'innovation en compléments des dispositifs de l'Etat.

Dans ce cadre, la jeune société Altheia sollicite du Conseil général une subvention de 263 055 euros pour le développement d'un logiciel offrant une application d'accès sur smartphones dans les zones mal couvertes par les réseaux mobiles haut-débit.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 5-4156 à l'unanimité.*

### ***Adoption du schéma départemental de l'eau pour la période 2014-2018***

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Dans le cadre de la politique de l'éco-département votée le 29 mars 2013, il vous a été proposé de réaffirmer la politique environnementale du Département en tant qu'outil d'accompagnement du développement équilibré du territoire et de lui donner un nouvel élan dans ses différents domaines d'action. Le Département entend continuer de mener une politique de l'eau ambitieuse et durable, qui soit à même de répondre aux enjeux du territoire d'aujourd'hui et de demain, par le lancement d'un schéma départemental de l'eau. Des défis importants pour préserver la ressource en eau restent en effet à relever pour de nombreux bassins hydrographiques. La priorisation et la planification de l'action publique en faveur de l'eau apparaissent, par conséquent, nécessaires au regard des enjeux auxquels sont confrontés les collectivités locales. Le Département se propose de les accompagner. Il est rappelé que les priorités environnementales visées au schéma sont directement issues du Programme territorial d'actions prioritaires définies pour la période 2014-2018 par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, en lien avec l'ensemble des acteurs de l'eau visés. Elles constituent les conditions essentielles à l'atteinte du bon état écologique de l'eau. Le schéma départemental de l'eau vise à préserver le patrimoine hydraulique souterrain et superficiel pour les générations futures et à renforcer son accessibilité au profit des Yvelinois. Il engage le Département pour les cinq prochaines années, à raison d'un budget de 25 millions d'euros. Je rappelle qu'au cours des vingt dernières années le Conseil général a versé 160 millions d'euros de subventions à raison de 280 contrats « eau » signés avec 132 collectivités territoriales différentes.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à la majorité de ses membres, deux élus s'étant abstenus, souhaitant, en effet, se concerter avant leur vote en séance plénière.

ANDRE SYLVESTRE – Monsieur le Président, je suis en mesure de confirmer que le groupe des élus de Gauche est en mesure de voter favorablement sur ce schéma départemental de l'eau 2014-2018.

M. LE PRESIDENT – Je veux rappeler la nécessité de ce schéma départemental. Il est une garantie de participation du Département pour les cinq prochaines années. Je rappelle que les intercommunalités sont également incitées à s'approprier la compétence de l'eau, ce qui simplifier les contacts avec la Région et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

JEAN-FRANÇOIS BEL, – J'ai appris avec tristesse que l'Etat venait de ponctionner plus de 210 millions d'euros sur le budget des agences de l'eau, dont 70 millions d'euros pour la seule ASEN que nous connaissons tous. Cela occasionnera malheureusement un retard d'investissement sur un certain nombre de projets.

JACQUES SAINT-AMAUX – Le précédent Gouvernement avait déjà montré le mauvais exemple. Le Gouvernement aux affaires poursuit cette tendance.

*Le Conseil général adopte la délibération 6-4162 à l'unanimité.*

### ***Conventions de financement entre le SDIS des Yvelines et le Conseil général***

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Deux conventions vous sont proposées. La première est destinée à favoriser les investissements que le SDIS réalise en matière de mise aux normes et de réfection de ses casernes. Notre subvention est estimée à 2 millions d'euros et est limitée aux factures qui nous seront présentées. Nous prenons en charge dans notre budget la construction des casernes neuves. La seconde subvention concerne une participation financière du Département à la formation des jeunes et du personnel du lycée Jules-Verne de Sartrouville. Le montant total de cette formation s'élève à 35 900 euros. Nous proposons de verser une subvention de 26 720 euros participant au financement de cette formation.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

*Le Conseil général adopte la délibération 1-4039 à l'unanimité.*

### ***Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) des Yvelines : révision du volet « risques courants »***

ALEXANDRE JOLY, Président du Conseil d'administration du SDIS des Yvelines – Je remercie préalablement les services qui ont élaboré le rapport qui va vous être présenté. Ce document est très important puisqu'il dresse l'inventaire des risques que le SDIS doit affronter et fixe les objectifs de couverture de ces risques. Ce document est arrêté par le préfet après avis du Conseil général et avis conforme du Conseil d'administration du SDIS. Cet avis a été rendu le 5 juin dernier. Ce document a également été présenté pour avis devant les instances consultatives du SDIS (comité technique paritaire, comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires et commission administrative et technique des services d'incendie de secours). Le document qui vous est présenté concerne le volet « risques courants » du SDACR qui a été révisé pour la dernière fois en 2006. Sont considérés comme courants les risques présentant une fréquence élevée ainsi que des effets limités. L'analyse des risques courants repose sur l'étude des statistiques opérationnelles du SDIS. Le risque le plus fréquent est le secours à personne qui représente 82 % des interventions du SDIS. Viennent ensuite les interventions diverses (fuites d'eau, ascenseurs bloqués, etc.) qui représentent 6 % des interventions. La lutte contre les incendies et les explosions représente 5 579 interventions. Les accidents de circulation et les risques technologiques représentent de façon respective 5 % et 1 % des interventions. Pour faire face à ces risques, le SDIS a créé une institution territoriale qui repose sur :

- 3 groupements territoriaux disposant chacun d'un état-major et d'un centre de traitement des alertes, chaque groupement territorial étant divisé en trois secteurs de commandement ;
- 42 centres d'incendie et de secours disposant chacun d'un secteur d'intervention en 1<sup>er</sup> appel ;
- 1 CODIS qui coordonne l'activité opérationnelle au niveau départemental.

Actuellement, l'effectif départemental est de 1 250 sapeurs-pompiers professionnels, représentant 82 postes budgétaires. Le SDIS dispose d'un budget primitif annuel de 139,7 millions d'euros, lequel se divise entre une enveloppe « fonctionnement » de 119,7 millions d'euros et une enveloppe

« investissement » de 20 millions d'euros. Cette dernière enveloppe n'inclut pas les achats de terrain et le coût des travaux rendus nécessaires pour la construction et la réhabilitation des casernes : ces dépenses sont prises en charge par le Département. Les recettes de fonctionnement se partagent entre le Département (55 %), les communes et EPCI (42 %) et les recettes diverses (3 %). Le coût du SDIS par habitant est de 82 euros. Les trois principes du volet « risques courants » du SDACR sont :

- mise en cohérence avec la méthodologie nationale d'élaboration des SDACR et les indicateurs nationaux d'évaluation des SDIS ;
- recherche d'objectifs de couverture atteignables et évaluables ;
- cohérence entre les objectifs du SDACR et la couverture de risques courants (objectif général).

L'analyse de la couverture des risques courants fait apparaître que les communes couvertes en moins de dix minutes de délai moyen annuel représentent 62,7 % de la population. 97,8 % des communes sont couvertes en moins de quinze minutes. Pour classer les risques, trois zones ont été instituées. Elles tiennent compte de la densité de population et de la présence d'établissements qui reçoivent du public de première catégorie :

- zone A : communes urbaines dont la densité de population est supérieure à 600 habitants au kilomètre carré ;
- zone B : communes périurbaines dont la densité de population demeure comprise entre 100 et 600 habitants au kilomètre carré ;
- zone C : communes rurales dont la densité de population demeure supérieure à 600 habitants au kilomètre carré.

En fonction des risques courants, les objectifs de couverture sont les suivants :

- communes urbaines : délai moyen de dix minutes ;
- communes périurbaines : délai de 15 minutes ;
- communes rurales : délai de 20 minutes.

84,4 % des communes et 76,3 % de la population sont couverts conformément à ces objectifs. En réduisant les délais d'une minute, ce serait 92,2 % des communes et 94,3 % de la population qui seraient couverts conformément à ces objectifs. La couverture de 41 communes peut être améliorée. Ces communes ont été regroupées en 12 bassins de couverture :

- bassin nord de Versailles ;
- bassin sud de Versailles ;
- bassin de Mantes-la-Jolie ;
- bassin de Maurepas ;
- bassin de Poissy ;
- bassin ouest de Plaisir ;
- bassin nord des Mureaux ;
- bassin de Chevreuse ;
- bassin sud de Bréval ;
- bassin de la boucle de Montesson ;
- bassin ouest de Saint-Léger-en-Yvelines ;
- bassin nord de Bonnières-sur-Seine.

Afin d'adapter la couverture des risques courants, deux types de facteurs ont été dégagés, à savoir les facteurs générant un impact prépondérant sur l'organisation du SDIS et les facteurs générant un impact prépondérant sur les équipements. Quatre facteurs organisationnels ont été identifiés :

- optimisation du traitement de l'alerte et de la gestion opérationnelle ;
- limitation de la sollicitation pour les missions partagées ;
- renforcement de l'analyse et du pilotage des délais de réponse opérationnelle ;
- amélioration du taux de réponse opérationnelle du CIS.

Deux facteurs structurels ont été identifiés, à savoir l'implantation et le dimensionnement des CIS et l'amélioration des dessertes routières. Le premier facteur couvre les projets suivants :

- construction en cours des CIS de Chanteloup-les-Vignes et de Méré ;
- renforcement en cours du CIS de Limay ;
- construction à venir des CIS des Mureaux et de Versailles Nord ;
- recherche d'implantation complémentaire sur Versailles Sud ;
- regroupement des CIS des Boucles de Seine.

Le second facteur couvre les projets suivants :

- ouverture effective de l'avenue du Traité de Rome (Chatou) ;
- création d'une nouvelle voie routière entre le centre de Chatou et Montesson ;
- construction de la F13 (A13-Cergy).

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Monsieur le Président, la commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité, à l'aune des optimisations du service que prévoit le projet de SDACR. Sur les 82 euros de coût de fonctionnement du SDIS, la prise en charge du Département est estimée à 44 euros. Au plan national, ce coût de fonctionnement est de 21 euros.

MONSIEUR LE PRESIDENT – Je veux remercier Alexandre Joly et le Colonel Patrick Sécardin pour la qualité des documents qui nous ont été présentés. J'associe à ces remerciements nos collègues qui siègent au conseil d'administration du SDIS.

*Le Conseil général adopte la délibération 1-4148 à l'unanimité.*

### ***Transfert au centre interdépartemental de gestion de l'Ile-de-France des secrétariats de la Commission de réforme et du Comité médical***

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Ce transfert est prévu par la loi et vise à transférer au CIG la gestion des secrétariats de la Commission de réforme et du Comité médical. Le coût est estimé à 1 100 euros par an. Pour la seule année 2013, le coût est évalué à 200 euros.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

*Le Conseil général adopte la délibération 1-4172 à l'unanimité.*

## ***Dissolution du Syndicat mixte d'études pour la Réouverture de la Grande ceinture Ouest***

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est proposé de dissoudre le Syndicat créé en 1989, puisqu'il n'a plus lieu d'être du fait de la concrétisation annoncée du projet de Tangentielle Grand Ouest.

La Commission « Equipement » a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 2-4152 à l'unanimité.*

## ***Nouveau centre de secours et d'incendie de Chanteloup-les-Vignes : convention de mise à disposition du SDIS***

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – En 2008, l'EPAMSA a vendu au Conseil général un terrain dont la surface était estimée à 8 000 mètres carrés. Ces parcelles ont été acquises en vue d'y construire un centre d'incendie et de secours pour le SDIS des Yvelines. Le centre pourra accueillir un effectif de 110 sapeurs-pompiers et une quinzaine de personnes affectées à la garde. L'objet de la convention qui vous est présentée vise à mettre gratuitement à disposition du SDIS cet établissement.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 2-4157 à l'unanimité.*

## ***Dotation globale de fonctionnement 2014 des collèges publics et des établissements internationaux***

PIERRE LEQUILLER, *rapporteur* – Je présente la DGF 2014 des collèges et établissements yvelinois. Ce rapport a obtenu l'accord préalable du CDEN à qui je l'ai exposé préalablement. Le Département s'attache, dans un contexte économique défavorable, à maintenir le niveau de l'engagement au profit des collèges publics au travers un cadrage budgétaire des dépenses globales de fonctionnement sur l'exercice 2014 en hausse de 1 %. Les données de contexte propre à ces établissements sont :

- l'ouverture à la rentrée prochaine du second collège d'Achères, délestant ainsi le collège Jean-Lurçat ;
- la mise en service de l'antenne du collège Louis Lumière de Marly-le-Roi, située sur le site de Val Fleury, en décharge de cet établissement qui accueille à cette rentrée plus de mille élèves ;
- la remontée amorcée des effectifs, en augmentation de 300 collégiens entre 2012 et 2013 ;
- l'augmentation de la facture énergétique et, singulièrement, de la facture de gaz à la charge du Département.

En tenant compte des dépenses de gaz impactées par une hausse de 5 % et à périmètre constant, les moyens alloués au fonctionnement des établissements seront maintenus à hauteur de 17,13 millions d'euros, affichant une légère progression de 0,23 %. Le montant total des dotations initiales s'établit ainsi à 12,7 millions d'euros. Les 18 établissements classés en ZEP, bénéficiant d'une majoration de 24 % des crédits qui leur sont affectés, se verront reconduire cette disposition en 2014. De manière à permettre aux 22 établissements comptant moins de 400 élèves d'assurer leurs charges fixes, c'est ce niveau-plancher qui restera pris en compte pour le calcul des moyens indexés sur les effectifs. Il est

précisé que les établissements seront appelés à consolider les efforts engagés depuis trois ans dans la poursuite de la réduction du niveau de leurs consommations énergétiques et de la limitation de leurs dépenses d'administration générale. Concernant enfin le service de demi-pension, je vous propose de reconduire le taux d'augmentation de 2 % des tarifs élèves et commenseaux.

JACQUES SAINT-AMAUX – Je souhaite formuler quelques remarques. Je m'étonne que l'on augmente la demi-pension de 2 % alors que l'on augmente de seulement 1 % les frais pédagogiques. L'effort des Yvelines, comparé à celui des autres départements franciliens, est très moyen. Il s'élève à 998 euros quand celui du Val-d'Oise est de 772 euros, celui de la Seine de 993 euros, celui de la Seine-Saint-Denis de 1 943 euros ou celui des Hauts-de-Seine de 2 248 euros.

MONSIEUR LE PRESIDENT – Les choix budgétaires que nous faisons s'opèrent à l'aune de la contrainte financière qui est la nôtre. Je constate que notre effort est supérieur à celui de Paris !

PIERRE LEQUILLER - Suite à la réunion de la Troisième commission, nous avons décidé d'augmenter de 50 % le fonds yvelinois de solidarité aux collégiens dont les parents sont en grande difficulté.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 3-4165 à l'unanimité.*

#### ***Subventions au titre des acteurs ou des réseaux départementaux : musique et danse – arts plastiques et théâtre***

PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* – Le Département apporte un soutien spécifique à des projets relatifs aux domaines de la musique, de la danse, des arts plastiques et du théâtre. Le présent rapport vient compléter celui présenté le 14 juin 2013 à notre Assemblée et porte sur une proposition de soutien à trois acteurs culturels départementaux :

- l'Académie du Spectacle équestre, à qui il vous est proposé de verser une subvention d'un montant de 60 000 euros ;
- l'association « Creat Yve », à qui il vous est proposé de verser une subvention d'un montant de 20 000 euros ;
- le Festival « Plein Feu », à qui il vous est proposé de verser une subvention de 2 000 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 3-4062 à l'unanimité.*

***Aide à la création théâtrale professionnelle pour 2013. Attributions de subventions et passation de conventions***

JOËL DESJARDINS, *rapporteur* – L'aide à la création théâtrale professionnelle vise à soutenir toutes les compagnies de théâtre dont les créations se déploient sur le territoire départemental. En 2013, ce sont 15 projets qui sont proposés à l'Assemblée pour un montant de 169 996 euros, correspondant à 139 représentations. La Compagnie « Les Productions du Sillon » sera soutenue à titre dérogatoire.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 3-4097 à l'unanimité.*

***Archéologie préventive et aménagement du territoire. Modifications des modalités de contractualisation avec les aménageurs. Délégations au Président du Conseil général***

MARYSE DI BERNARDO, *rapporteur* – La délibération du 23 septembre 2011 a permis de définir et d'adopter les modalités de contractualisation donnant au Département la possibilité de réaliser des opérations de diagnostics et de fouilles pour le compte d'autres aménageurs, publics ou privés. Dans ce cadre et afin de bénéficier d'un bon degré de réactivité, une convention pour les diagnostics et un contrat pour les fouilles ont été mis en œuvre selon deux modèles-types présentés en annexe de notre délibération. De récentes modifications législatives et réglementaires rendent aujourd'hui nécessaire de procéder à quelques ajustements sur les parties non-modifiables de ces deux documents. Il vous est donc proposé d'approuver la convention-type modifiée et le contrat-type modifié.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 3-4149 à l'unanimité.*

***Mise en œuvre de l'exposition « Sous les ponts des Yvelines coule la Seine. Seine domestiquée, Seine apprivoisée » au Musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-La-Jolie***

MARYSE DI BERNARDO, *rapporteur* – Il vous est proposé d'établir une convention entre la ville de Mantes-La-Jolie et le Département dans le cadre de l'exposition « Sous les Ponts des Yvelines, coule la Seine ». Cette exposition présentera 272 pièces en rapport avec la Vallée de la Seine, conservées aux Archives départementales des Yvelines ou dans des collections d'autres institutions (musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-La-Jolie et musée d'Art et d'Histoire de Poissy, notamment). La délibération décrit les conditions tarifaires et le budget prévisionnel de cette manifestation. Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention et de prévoir formellement la perception de la recette issue du droit d'entrée à l'exposition, de la vente de l'ouvrage collectif, de l'affiche, du jeu parcours et du livret pédagogique.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT – Cette exposition s'inscrit dans notre projet de valorisation de la Seine. Le Service des Archives départementales s'est fortement impliqué dans sa préparation.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 3-4151 à l'unanimité.*

***Subventions pour l'organisation de manifestations cinématographiques et pour l'association « Les photophiles de Villennes »***

JOËL DESJARDINS, *rapporteur* – L'aide au cinéma vise à soutenir des initiatives favorisant l'accès de tous aux œuvres du patrimoine cinématographique. En 2013, ce sont 5 projets portés par des acteurs culturels associatifs et un projet porté par une commune qui sont proposés. Le montant global des aides départementales s'élève à 15 265 euros. Il vous est proposé d'accorder une aide de 500 euros à l'association « Les Photophiles de Villennes » pour l'organisation de la 66<sup>ème</sup> coupe de France de la photo noir-et-blanc.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 3-4153 à l'unanimité.*

***Subventions au titre de l'aide aux festivals professionnels de musique et de danse***

PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* – Le Conseil général apporte chaque année son soutien aux festivals de musique et de danse et aux associations de valorisation des orgues yvelinois. Il vous est proposé d'accorder une subvention de 11 000 euros à trois festivals professionnels de musique et de danse. Ainsi, ce sont donc 25 festivals et 4 associations de valorisation des orgues qui auront été financés en 2013 pour un montant de 166 523 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 3-4154 à l'unanimité.*

***Projets d'enseignement musical ludique « Musique 2.0 au collège »***

PIERRE LEQUILLER, *rapporteur* – La jeune entreprise innovante Weezic, fondée en 2011, propose un projet d'enseignement musical ludique « Musique 2.0 au collège » qui permettra aux collégiens de découvrir la musique et sa pratique. Une expérimentation sur deux établissements départementaux, à savoir le collège Rameau de Versailles et le collège Ariane de Guyancourt, vous est proposée au titre de l'année scolaire 2013-2014, sans incidence financière pour le Département.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 3-4159 à l'unanimité.*

## *Contrat social de territoire de La Verrière 2013-2015*

DANIEL LEVEL, – Monsieur le Président, avant de vous présenter la délibération relative à ce contrat social de territoire, j'ai la joie de vous annoncer que le département des Yvelines recevra en février prochain le label « département fleuri ». Il est le premier département d'Ile-de-France à le décrocher. Je souhaitais partager avec vous cette information. Je salue le travail de la Direction de l'Environnement du Conseil général et les conseillers généraux impliqués sur ce dossier et qui m'ont précédé.

MONSIEUR LE PRESIDENT – Nous nous en félicitons.

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Monsieur le Président, dans le cadre de la politique d'action en faveur de la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles, il est demandé à notre Assemblée d'approuver le contrat social de territoire de La Verrière entre le Département et la ville de La Verrière, pour une aide de 490 480 euros courant sur trois ans. Les quatre axes de ce contrat sont :

- soutien à la parentalité en développant et en valorisant les compétences parentales ;
- développement aux actions de prévention en direction des publics fragilisés ;
- développement des actions d'accompagnement renforcé vers l'insertion ;
- maintien de l'équilibre social du territoire par l'amélioration du cadre de vie et par l'accès et le maintien dans le logement.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil général adopte la délibération 4-4163 à l'unanimité.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 50.*

*Prochaine séance : vendredi 29 novembre 2013 à 9 heures 30.*

*Le Secrétaire :*  
FANNY ERVERA.

*Le Président :*  
ALAIN SCHMITZ.

**Communication des marchés notifiés entre le 5 juillet 2013 et le 30 septembre 2013  
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général  
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Politique : A03 Mobilité déplacement**

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum du marché en HT</b>
2013-92	RD 113 - Elargissement à 2 voies de l'entrée ouest du giratoire Novotel	2 mois	192 278,50
		<b>somme :</b>	<b>192 278,50 €</b>

**Politique : A08 Promotion et rayonnement**

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum du marché en HT</b>
2013-528	Organisation Relations Presse Promotion des politiques et événements portés par le Conseil Général	3 ans	180 000,00
2013-454	Stands Modulaires pour Événementiel	2 ans	150 000,00
		<b>somme :</b>	<b>330 000,00 €</b>

**Politique : C03 Formation des jeunes**

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum du marché en HT</b>
2013-269	ROSNY SUR SEINE - Collège Sully - Installations de téléphone / Lot 1	3 ans	2 998,00
2013-323	HOUILLES - Collège Lamartine - Mission de maîtrise d'oeuvre	3 ans	99 000,00

2013-328	LES CLAYES SOUS BOIS - Collège A. France - Remplacement des menuiseries extérieures de l'externat - MOE	3 ans	13 000,00
2013-332	LES CLAYES SOUS BOIS - Collège la Fosse aux Dames - Mission de Contrôle Technique	1 an	3 292,50
2013-333	LES CLAYES SOUS BOIS - Collège la Fosse aux Dames - Mission de CSPS	1 an	1 666,50
2013-338	Feucherolles/Collège Jean Monnet/Réfection complète de la chaufferie	2 mois	182 767,42
2013-270	Rosny sur Seine - Collège Sully - Installations de téléphone/ Lot 2 SPS	3 ans	1 833,00
2013-283	RAMBOUILLET - Collège Le Rondeau - Séparation réseaux électriques alarme incendie /Sonnerie de cours	3 ans	69 652,21
2013-298	VERNOUILLET - Collège Emile Zola - Réfection des salles de sciences, des courants faibles-SPS	3 ans	1 462,50
2013-324	HOUILLES - Collège Lamartine - Mission de Contrôle Technique	1 an	5 812,50
2013-325	HOUILLES - Collège Lamartine - Mission de C.S.P.S	3 ans	2 599,00
2013-377	MAUREPAS-Collège DUMAS-Travaux réfection espaces extérieurs - Lot 3 : Ascenseurs	3 ans	30 441,00
<b>Politique : C03 Formation des jeunes</b>			
2013-255	ELANCOURT Collège de La Clé de St Pierre - Lot 1- sanitaires et cheminements	3 ans	184 541,16

2013-257	ELANCOURT Collège de La Clé de St Pierre - Lot 3 - sanitaires et cheminements	6 ans	14 150,00
2013-330	LES CLAYES SOUS BOIS - Collège Anatole France - Menuiseries ext de l'externat - SPS	3 ans	1 035,00
2013-329	LES CLAYES SOUS BOIS - Collège Anatole France - Menuiseries extérieures de l'externat - CT	3 ans	1 673,75
2013-345	VOISINS LE BRETONNEUX - Collège Champollion -SSI - MOE	2 ans	7 900,00
2013-272	MANTES LA VILLE - Collège La Vaucouleurs - Vestiaires, sanitaires - CT	3 ans	4 030,00
		<b>somme :</b>	<b>627 854,54 €</b>

<i>Politique : C05 Culture et patrimoine</i>			
<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum du marché en HT</b>
2013-432	Restauration de l'oeuvre Le Bonsaï de Mme Elisabeth	1 an	11 490,05
2013-388	Prestations archivistiques : marché subséquent n°3/2013	3 mois	63 326,06
2013-435	Prestations archivistiques : marché subséquent n°4/2013	2 mois	20 064,68
2013-464	Présentation du concert du Choeur de chambre "Les Eléments" GM 2013	40 jours	12 000,00
2013-465	Présentation du concert de l'ensemble musical Concert Idéal GM 2013	50 jours	9 289,10

2013-390	GM, Concert Paladins 05/10/13	4 mois	30 000,00
2013-535	GM,Ecriture du spectacle"les 4 saisons" du 28 septembre 2013	2 mois	1 800,00
2013-530	GM, Concert Trio 12/10/13	2 mois	5 500,00
2013-529	Présentation du concert du duo Felicity Lott et I.Moretti GM 2013	40 jours	11 997,39
2013-537	GM,concert CELADON organisé le 11 octobre 2013	2 mois	6 096,30
	<b>somme :</b>	<b>somme :</b>	<b>171 563,58 €</b>

***Politique : D03 Moyens de fonctionnement***

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum du marché en HT</b>
2013-258	Versailles - Domaine La Bruyère - CT / Réfection des réseaux	3 ans	1 625,00
2013-423	Versailles - Domaine Mme Elisabeth : Fourniture d'une cuve pour le poulailler (lot 2)	3 mois	674,00
2013-428	Abonnement à une plateforme de covoiturage	3 ans	15 000,00
2013-259	Versailles - Domaine La Bruyère - SPS / Réfection des réseaux	3 ans	828,75

***Politique : D03 Moyens de fonctionnement***

2013-422	Versailles - Domaine Mme Elisabeth : Fourniture d'un poulailler (lot 1)	3 mois	8 915,30
2013-400	Matériels de motoculture à moteur et matériels associés pour les services du Département	4 ans	160 000,00

2013-532	Mesure d'audience des pages internet de la sous direction des Archives Relatif à l'abonnement eStat'PRO	3 ans	2 700,00
2013-449	MOE pour l'aménagement de la 3ème entrée du domaine de Mme Elisabeth et mise en valeur de l'entrée rue Pasteur	1 an	19 200,00
		<b>somme :</b>	<b>208 943,05 €</b>

## SOMMAIRE

SEANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2013.....	1
Débat en présence de Monsieur le Préfet des Yvelines sur l'activité des services de l'Etat dans le Département en 2012.....	1
Communication de Monsieur le Préfet des Yvelines.....	2
Communications de Monsieur le Président du Conseil général.....	19
Appel à projets exceptionnel en faveur de la valorisation et de l'animation de la Seine. Désignation des lauréats complémentaires.....	19
Plan départemental de déploiement du haut-débit dans les Yvelines : lancement des procédures opérationnelles pour équiper les zones non-denses du Département en haut-débit.....	21
Dispositif économique en faveur de l'agriculture : financement de la protection intégrée du blé dans le cadre des campagnes culturelles 2013 et 2014.....	23
Projets structurants d'implantation économique : subvention à la communauté de communes « Seine Mauldre » pour la requalification du boulevard Lefauchaux à Aubergenville.....	23
Projets structurants d'implantation économique : subvention à la société Altheia qui est implantée à Versailles.....	23
Adoption du schéma départemental de l'eau pour la période 2014-2018.....	24
Conventions de financement entre le SDIS des Yvelines et le Conseil général.....	25
Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) des Yvelines : révision du volet « risques courants ».....	25
Transfert au centre interdépartemental de gestion de l'Ile-de-France des secrétariats de la Commission de réforme et du Comité médical.....	27
Dissolution du Syndicat mixte d'études pour la Réouverture de la Grande ceinture Ouest.....	28
Nouveau centre de secours et d'incendie de Chanteloup-les-Vignes : convention de mise à disposition du SDIS.....	28
Dotation globale de fonctionnement 2014 des collèges publics et des établissements internationaux.....	28
Subventions au titre des acteurs ou des réseaux départementaux : musique et danse – arts plastiques et théâtre.....	29
Aide à la création théâtrale professionnelle pour 2013. Attributions de subventions et passation de conventions.....	30
Archéologie préventive et aménagement du territoire. Modifications des modalités de contractualisation avec les aménageurs. Délégations au Président du Conseil général.....	30
Mise en œuvre de l'exposition « Sous les ponts des Yvelines coule la Seine. Seine domestiquée, Seine apprivoisée » au Musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-La-Jolie.....	30

Subventions pour l'organisation de manifestations cinématographiques et pour l'association « Les photophiles de Villennes ».....	31
Subventions au titre de l'aide aux festivals professionnels de musique et de danse .....	31
Projets d'enseignement musical ludique « Musique 2.0 au collège » .....	31
Contrat social de territoire de La Verrière 2013-2015 .....	32
Communication des marchés notifiés entre le 5 juillet 2013 et le 30 septembre 2013 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général .....	332